

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2012

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2012

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 8

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT ET UN DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Mme Annick ZARCO à Mme Christine PILON, M. Alain TROTOBAS à Mme Monique DROUET, M. Robert EYRAUD à Mme Geneviève SEVILLA, M. François CARRASSAN à Mme Renée TORNATO, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2012

QUORUM N° 2 : DE LA DELIBERATION N° 9
A LA DELIBERATION N° 27

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT ET UN DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, Mme Marianne COLIN, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Jacques LOBRY à Mme Jeannine GOLE, Mme Annick ZARCO à Mme Christine PILON, M. Alain TROTOBAS à Mme Monique DROUET, M. Robert EYRAUD à Mme Geneviève SEVILLA, M. François CARRASSAN à Mme Renée TORNATO, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Lucette RITONDALE, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 21 DÉCEMBRE 2012

QUORUM N° 3 : DE LA DELIBERATION N° 28
A LA DELIBERATION N° 52

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT ET UN DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, Mme Marianne COLIN, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, Mme Reine-Claude PAYET, Mme Marie-Christine MESLET, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Michel DALMAS, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Jacques LOBRY à Mme Jeannine GOLE, M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, Mme Annick ZARCO à Mme Christine PILON, M. Alain TROTOBAS à Mme Monique DROUET, M. Robert EYRAUD à Mme Geneviève SEVILLA, M. François CARRASSAN à Mme Renée TORNATO, Mme Marie-Hélène PARENT à Mme Lucette RITONDALE, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 14 décembre 2012

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Mesdames et Messieurs, bonjour je vous demande de prendre place, le Conseil Municipal va commencer.

Je déclare la séance ouverte et je demande à Patrice MILLET, Directeur Général des services de procéder à l'appel.

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

Monsieur DALMAS m'a envoyé un SMS tout à l'heure, il est souffrant ainsi que Monsieur Laurent CUNEO.

Monsieur EYRAUD n'est pas malade, mais, c'est la haute saison pour les charcutiers.

Le quorum est atteint, je vous propose, en l'absence de Laurent CUNEO, Mademoiselle MOIZAN comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Comme chacun d'entre vous le sait, jeudi dernier, Monsieur Gaston BIANCOTTO, Maire de notre ville de 1978 à 1983 est décédé, je vous propose qu'en hommage et à sa mémoire, nous observions une minute de silence.

Minute de silence

Je vous remercie, vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2012, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

JEUNESSE - Renouvellement du dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2012-2015

DIRECTION GENERALE DES SERVICES MOTION de soutien en faveur de la réalisation de travaux au Lycée du Golf Hôtel.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Vous trouverez sur vos bureaux la délibération n° 36 – **COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Elagage, abattage, dessouchage des arbres et des palmiers et traitement contre les ravageurs des palmiers – Marchés à bons de commande – Années 2013 à 2016 – Appel d'offres ouvert – Attribution – Autorisation de signature**, qui a été dûment complétée de son lot n°2.

Afin de clore cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année 2012, je vous invite tous à prendre le pot de l'amitié dans la salle de réception du 4^{ème} étage.

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

N° 366 – COMMANDE PUBLIQUE – INFORMATIQUE – Services de télécommunication – Marchés à bons de commande – Année 2009 – Lot n° 1 : Téléphonie filaire – Accès hors accès principaux – Abonnements et autres communications – Accès XDSL – Avenant n°1 : prolongation.

Avenant n°1 passé avec la société France TELECOM pour les montants annuels initiaux suivants :

- Minimum : 100 000 €
- Maximum : 330 000 €

PUBLIÉE LE 12 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

N° 367 – **COMMANDE PUBLIQUE** – INFORMATIQUE – Services de télécommunication – Marchés à bons de commande – Année 2009 – Lot n°2 : Téléphonie filaire – Accès auto commutateurs principaux – Trafic pré sélectionnable des autres accès – Avenant n°3 : prolongation.

Avenant n°3 passé avec la société SFR BUSINESS TEAM pour les montants annuels initiaux suivants :

- Minimum : 30 000 €
- Maximum : 130 000 €

PUBLIÉE LE 12 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

N° 368 – **COMMANDE PUBLIQUE** – INFORMATIQUE – Services de télécommunication – Marchés à bons de commande – Année 2009 – Lot n° 3 : Mobilité – Voix – Data – Avenant n° 1 : prolongation.

Avenant n°1 passé avec la société ORANGE FRANCE pour les montants annuels initiaux suivants :

- Minimum : 30 000 €
- Maximum : 170 000 €

PUBLIÉE LE 12 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

N° 369 – **COMMANDE PUBLIQUE** – INFORMATIQUE – Services de télécommunication – Marchés à bons de commande – Année 2009 – Lot n° 4 : interconnexion des sites voix/data + accès nomade – Avenant n° 3 : prolongation.

Avenant n°3 passé avec la société SFR BUSINESS TEAM pour les montants annuels initiaux suivants :

- Minimum : 30 000 €
- Maximum : 130 000 €

PUBLIÉE LE 12 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

N° 370 – COMMANDE PUBLIQUE – INFORMATIQUE – Services de télécommunication – Marchés à bons de commande – Année 2009 – Lot n° 5 : Accès internet central – Avenant n°1 : prolongation.

Avenant n°1 passé avec la société France TELECOM pour les montants annuels initiaux suivants :

- Minimum : 20 000 €
- Maximum : 80 000 €

PUBLIÉE LE 12 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 OCTOBRE 2012

N° 371 – COMMERCE – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Parc Municipal de stationnement du Casino – Modifications des tarifs.

PARC DU CASINO DES PALMIERS TARIFS DU STATIONNEMENT HORAIRE	
DUREE	MONTANT
1 H	1, 30 €
2 H	2, 60 €
3 H	3, 80 €
4 H	4, 70 €
5 H	5, 50 €
6 H	6, 30 €
7 H	7, 00 €
8 H	7, 50 €
9 H	8, 00 €
10 H	8, 50 €
11 H	9, 00 €
12 H	9, 50 €
13 – 14 H	10, 50 €
15 – 16 H	10, 80 €
17 – 18 H	11, 10 €
19 – 20 H	11, 40 €
21 – 22 H	11, 70 €
23 – 24 H ou Ticket perdu	12, 00 €

PUBLIÉE LE 16 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 OCTOBRE 2012

N° 372 - COMMERCE – GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie à Madame Marie DESCAMPS – SCI LA MAYOUX 2012.

Autorisation consentie à compter du 1^{er} novembre 2012 pour une superficie de 79 m² à 4,63 €/an le m², soit une redevance de 60,96 €, pour les deux mois restant de 2012 et pour une période allant du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2017.

PUBLIÉE LE 17 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 OCTOBRE 2012

N° 373 – ESPACES VERTS – CIMETIERE - Rétrocession de la concession trentenaire située 3^{ème} division carré Auguste Renoir – Monsieur CAMBOT Gérard.

PUBLIÉE LE 18 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 18 OCTOBRE 2012

N° 374 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SA JENZI C/ COMMUNE D'HYERES (appel du jugement du 5 avril 2012 du Tribunal Administratif de Toulon devant la Cour Administrative d'Appel de Marseille)

Par jugement du Tribunal administratif de Toulon du 5 avril 2012, la requête de la S.A. JENZI tendant à l'annulation du retrait du permis de construire concernant l'extension d'une construction à usage d'habitation, a été rejetée.

La S.A. JENZI ayant interjeté appel devant la Cour administrative d'appel de Marseille le 22 mai 2012, les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. C.G.C.B., titulaire du lot 2 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 19 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 19 OCTOBRE 2012

N° 375 – JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire SCI BETHEL C/ COMMUNE D'HYERES (Demande d'annulation du refus de permis de construire n°11YO102)

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon le 16 février 2012, la S.C.I. BETHEL a demandé l'annulation du refus de permis de construire portant sur la modification d'une habitation située impasse de l'Estale.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

PUBLIÉE LE 19 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 19 OCTOBRE 2012

N° 376 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes
– Vente de matériel informatique réformé – Création de la régie.

A compter du 1^{er} novembre 2012, il est institué, auprès du service informatique et télécommunications, une régie de recettes qui sera installée dans leurs locaux.

PUBLIÉE LE 22 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 OCTOBRE 2012

N° 377 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Bâtiments communaux (ancienne gare routière de la place Joffre) - Bâtiment mis à la disposition de la société Var Aménagement Développement (V.A.D.)

ANNULEE

PUBLIÉE LE 22 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 OCTOBRE 2012

N° 378 – COMMANDE PUBLIQUE – ESPACES VERTS – Val des Rougières – Entretien et nettoyage des abords – Appel d'offres ouvert – Lot technique n° 01 : entretien courant – Lot technique n° 02 : réalisation de prestations ponctuelles – Avenant n° 4 – Plus-value.

Avenant n°4 passé avec l'entreprise SOCIETE MULTI SERVICES afin de prendre en compte la modification du montant sur le lot technique n°1 :

- 2012 = 85 045,50 € H.T. au lieu de 83 574,60 € H.T.
- 2013 et 2014 : 83 574,60 € T.H.

PUBLIÉE LE 23 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 23 OCTOBRE 2012

N° 379 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Emprunt de 44 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur – Port Auguier.

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au budget annexe du Port Auguier, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 44 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Périodicité : semestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,60 %

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 380 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Emprunt de 50 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur – Port de l'Aiguade.

Prêt souscrit afin de financer les investissements 2012 inscrits au budget annexe du Port de l'Aiguade, ses caractéristiques financières sont les suivantes :

- Montant du prêt : 50 000 €
- Durée du prêt : 10 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,58 %

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 381 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Terrains de camping – Enlèvement des ordures ménagères – Fixation de la redevance à compter du 1^{er} janvier 2013.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping, est fixée à : 63,66 € par emplacement et par an.

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 382 – ANIMATION – Gestion des salles – Gratuité – Forum du Casino, Espace 3000, Espace nautique et Espace de la Villette.

La gratuité de l'Espace de la Villette et de l'Espace 3000 est consentie pour les manifestations suivantes :

- Forum de l'emploi des personnes handicapées, le 13 novembre 2012
- Le Gala de l'Office des sports pour le Téléthon le 16 novembre 2012
- Les journées culturelles corses du 23 au 25 novembre 2012

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 383 – COMMANDE PUBLIQUE – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année 2012 – Procédure adaptée – Lot n°1 : conduite d'engins.

Marché passé avec l'entreprise RICHARD FORMATION-CITY PRO pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 2 100 € TTC
- **Maximum annuel** : 39 400 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 384 – **COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année
2012 – Procédure adaptée – Lot n° 2 : Permis E (B), C et E (C).

Marché passé avec l'entreprise HENRI FORMATION – CAP SECURITE 83
pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 2 000 € TTC
- **Maximum annuel** : 19 400 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 385 – **COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année
2012 – Procédure adaptée – Lot n°3 : Sécurité du travail en hauteur.

Marché passé avec l'entreprise FORMACAN pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 750 € TTC
- **Maximum annuel** : 3 000 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 386 – **COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année
2012 – Procédure adaptée – Lot n°4 : habilitations électriques.

Marché passé avec l'entreprise LES HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE
pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 1 600 € TTC
- **Maximum annuel** : 12 800 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 387 – **COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année
2012 – Procédure adaptée – Lot n° 5 : SSIAP

Marché passé avec l'entreprise IFPST pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 900 € TTC
- **Maximum annuel** : 13 450 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 388 – **COMMANDE PUBLIQUE** – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
– Organisation de formations diverses – Marchés à bons de commande – Année
2012 – Procédure adaptée – Lot n°6 : conduite d'engins portuaires.

Marché passé avec l'entreprise APAVE SUDEUROPE pour les montants
suivants :

- **Minimum annuel** : 1 200 € TTC
- **Maximum annuel** : 10 400 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 389 – **COMMANDE PUBLIQUE** – BATIMENTS – Travaux de fourniture et pose
de faux-plafonds suspendus – Marché à bons de commande – Année 2013 –
Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SARL ALCA pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 15 000 € TTC
- **Maximum annuel** : 70 000 € TTC

PUBLIÉE LE 29 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 29 OCTOBRE 2012

N° 390 – **COMMANDE PUBLIQUE** – EAU-LITTORAL-PROPRETE – Acquisition de
conteneurs enterrés type « colonne » - Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise ASTECH pour un montant de 21 958,56 €
TTC

PUBLIÉE LE 30 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 30 OCTOBRE 2012

N° 391 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire S.A. IMMOBILIERE DU CEINTURON C/ COMMUNE D'HYERES (Pourvoi devant le Conseil d'Etat) – Recours n° 359787)

Par arrêt du 26 mars 2012, la Cour administrative d'appel de Marseille a rejeté la requête de la S.A. IMMOBILIERE DU CEINTURON sollicitant le versement de la somme de 3 112 262,88 euros en réparation d'un prétendu préjudice subi du fait de la renonciation de la Commune à agrandir la plate forme du port de la Plage dans les années 1960.

La société a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat le 25 juin 2012.

Les intérêts de la Commune sont confiés à la S.C.P. POTIER DE LA VARDE – BUK LAMENT, titulaire du lot 3 du marché d'assistance juridique et de représentation en justice.

PUBLIÉE LE 30 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 30 OCTOBRE 2012

N° 392 – COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS – Travaux de voirie – Marché à bons de commande – Année 2010 – Avenant n° 2 : Introduction de prix nouveau.

Avenant n°2 passé avec la SOCIETE VAROISE DE CONSTRUCTION ROUTIERE SA (SVCR SA) pour l'introduction d'un nouveau prix :
- G16A « Entourage d'arbres avec aggloméré de bois » dont l'unité est de 87,50 € H.T.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 393 – COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public consentie à l'association Rayon de sourire.

Autorisation consentie afin d'organiser la « Fête de la soupe », Place Daviddi les 17 et 18 novembre 2012, et moyennant une redevance de 3,10 € du m²/jour, plus une buvette à 21,54€/jour.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 394 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie à l'association des commerçants de la Capte – Vide dressing.

Autorisation consentie afin d'organiser un vide dressing sur le parking de la Bergerie, le dimanche 25 novembre 2012, moyennant une redevance de 3,10 € du m²/jour.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 395 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie à l'association des commerçants de la Capte – Vide dressing.

Autorisation consentie afin d'organiser un vide dressing sur le parking de la Bergerie, le dimanche 2 décembre 2012, moyennant une redevance de 3,10 € du m²/jour.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 396 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – Autorisation consentie à l'association « Vivre à Porquerolles ».

Autorisation consentie afin d'organiser un vide grenier Place d'Armes, le dimanche 4 novembre 2012, moyennant une redevance de 3,10 € du m²/jour.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 397 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Ancienne gare routière de la Place Joffre – Travaux de requalification de l'avenue Joseph Clotis – Mise à la disposition de la société Var Aménagement Développement (V.A.D.)

Autorisation consentie à titre gracieux, pour permettre d'organiser des réunions et stocker du matériel et engins de chantier dans des locaux de 145,90 m², du 1^{er} novembre 2012 au 30 juin 2013.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 398 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Centre Olbia – Indivision OC SPORT/FOUR TRICKS – Révision de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est fixé à 1 721,26 € H.T.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 399 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Centre Olbia – Mise à disposition de locaux (en sous sol et en toiture) – Révision de la redevance

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est fixé à 107,21 € H.T.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 400 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Ecole Anatole France – Bail passé avec l'Inspection d'Académie – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 11 733,23 €.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 401 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Centre Olbia – SARL FOUR TRICKS – Révision de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est fixé à 6 523,89 € HT.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 402 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Kiosque Place Joffre – Madame FOUQUE Brigitte – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance mensuelle est fixée à 623,21 € H.T.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 403 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – La Capte – Bail emphytéotique consenti à la Société Foncière des murs – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 34 054,17 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 404 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – 616, Chemin de la Villette – Autorisation d'occupation temporaire consentie à la Société « BCG Espace ».

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est fixé à 2 133,16 € HT

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 405 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Porquerolles – Local proche de l'Eglise – Poste de transformation électrique – Révision de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est fixé à 112,58 € HT

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 406 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – La Capte – Bail emphytéotique consenti à la Société COFRATOUR (somme forfaitaire).

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance forfaitaire est fixée à 206 639,54 € TTC.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 407 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Autorisation d'occupation d'un logement situé 12, rue Barruc – Monsieur BOUDIN Antoine – Révision annuelle du loyer.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer mensuel est fixé à 513,47 € TTC.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 408 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Piscine municipale – Espace sandwicherie – Monsieur BELLON Jean-François – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013 la redevance mensuelle est fixée à 2 439, 23 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 409 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – SARL 3M – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 29 083,37 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 410 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Avenue Ernest Reyer – ADSEAV – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 1 737,51 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 411 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Stations de radio-téléphone – Révision annuelle de la redevance.

Hauteur des Pylônes	Redevance annuelle	
	2012 en €	2013 €
	Indice	indice
	1593	1666
Jusqu'à 12 m	4 582, 11 €	4 792, 09 €
Au-delà de 12 m	8 247, 78 €	8 625, 74 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 412 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Professeurs des Ecoles – Révision du barème des loyers pour 2013.

Type du Logement	Redevance de base 2012	Redevance mensuelle en € au 1 ^{er} janvier 2013		
		Professeur d'Ecole (Tarif de base et cautions)	Professeur d'Ecole Directeur et Professeur d'Ecole des Iles (abattement de 25 %)	Professeur d'Ecole Directeur des Iles (abattement de 50 %)
studio	237,47 €	248,35 €	186,26 €	124,18 €
F1	320,71 €	335,41 €	251,56 €	167,71 €
F2	386,79 €	404,51 €	303,38 €	202,26 €
F3	514,12 €	537,68 €	403,26 €	268,84 €
F4	641,38 €	670,77 €	503,08 €	335,39 €
F5	768,70 €	803,93 €	602,95 €	401,97 €
F6	959,66 €	1 003,64 €	752,73 €	501,82 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 413 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Route du sel sud/ la Madrague – Madame BUS – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 10 519,33 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 414 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – 6 avenue de la Pinède / La Capte – Bail Madame COCHETEUX – Révision annuelle du loyer.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer mensuel est fixé à 422, 29 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 415 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Mur de clôture de l'école des Borrels – Implantation d'une armoire pour réseau ADSL par France TELECOM – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le montant de la redevance annuelle est fixée à 117,00 €.

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 416 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – 1550, Boulevard de la Marine/ Le Ceinturon – Monsieur Marc LEROY – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 26 664,53 €

PUBLIÉE LE 31 OCTOBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 31 OCTOBRE 2012

N° 417 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée – Lot N°1 : terrassement – maçonnerie/réseaux divers.

Marché passé avec l'entreprise SARL BUSSONE FRERES pour un montant de 73 158, 88 €.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 418 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée – Lot N°2 : étanchéité.

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 8 615,98€

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 419 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée - Lot N°3 : revêtement de sols.

Marché passé avec la SARL LA MAISON MODERNE pour un montant de 4 051,25 € TTC.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 420 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée - Lot N°6 : électricité – courant faible/alarme.

Marché passé avec l'entreprise AVISO SAS pour un montant de 7 360, 66 € TTC.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 421 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée - Lot N°7 : Plomberie-Ventilation.

Marché passé avec l'entreprise AVISO SAS pour un montant de 11 990, 62 € TTC.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 422 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Skate Park – Extension du local animateur – Procédure adaptée - Lot N°8 : Peinture.

Marché passé avec l'entreprise EURL ECOVAR pour un montant de 11 922,92 € TTC.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 423 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Port de l'Aiguade – Mise à disposition à l'Association Nautique de l'Aiguade.

Autorisation consentie à titre gracieux à compter du 15 novembre 2012, pour des locaux d'une superficie totale de 75,50 m² et une durée ne pouvant pas excéder 12 ans.

PUBLIÉE LE 5 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 5 NOVEMBRE 2012

N° 424 – COMMANDE PUBLIQUE – Sécurité et prévention des risques – Entretien et acquisition d'extincteurs – Marché à bons de commande – Année 2013 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise ACQUA PROTECTION pour les montants suivants :

- **Minimum annuel** : 16 000 € TTC
- **Maximum annuel** : 50 000 € TTC

PUBLIÉE LE 12 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012

N° 425 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Ecole Excelsior – Autorisation d'occupation d'un logement dépendant du domaine public communal – Madame BONNET Françoise – Professeur des écoles – 1, Impasse Beau Site

Autorisation consentie à compter du 1^{er} septembre 2011, pour un logement d'une superficie de 59,50 m² et des loyers mensuels de 489,59 € pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011 et 514,12 € pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

PUBLIÉE LE 12 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012

N° 426 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Régie de recettes – Stationnement sur voirie – Appareils horodateurs – Droits de stationnement – Service commerce gestion foncière et domaniale – Création de la régie.

Il est institué une régie de recettes auprès du Service Commerce Gestion Foncière et Domaniale, afin d'encaisser les droits de stationnement des horodateurs.

PUBLIÉE LE 12 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012

N° 427 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Place Joffre – Mise à disposition au Syndicat des Radios Taxis Hyérois.

Autorisation consentie à compter du 1^{er} novembre 2012, pour une durée ne pouvant excéder 12 ans, un local d'une superficie de 16 m² et une redevance annuelle de 1 546 €.

PUBLIÉE LE 12 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 12 NOVEMBRE 2012

N° 428 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Places République et Clemenceau – Autorisation consentie à l'association les vitrines d'Hyères – CDH marché de Noël.

Autorisation consentie pour l'installation d'un marché de Noël du 19 au 30 novembre 2012 pour le montage, du 1^{er} décembre 2012 au 6 janvier 2013 pour le marché de Noël, et du 7 au 13 janvier 2013, pour le démontage et moyennant une redevance totale de 2 344,30 € pour les 37 chalets.

PUBLIÉE LE 19 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 19 NOVEMBRE 2012

N° 429 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Place Clemenceau et avenue des Iles d'Or – Autorisation consentie à l'association les vitrines d'Hyères – CDH pour les animations de Noël.

Autorisation consentie pour l'installation de diverses animations pour le marché de Noël du 19 au 30 novembre 2012 pour le montage, du 1^{er} décembre 2012 au 6 janvier 2013 pour les animations du marché de Noël, et du 7 au 13 janvier 2013, pour le démontage et moyennant une redevance de 163,40 € pour le manège enfantin, et 163,40 € pour les poneys.

PUBLIÉE LE 19 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 19 NOVEMBRE 2012

N° 430 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Centre Olbia – SARL OC SPORT – Révision de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est de 19 091,97 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 431 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Révision du Pic du Niel – ORANGE FRANCE – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 9 287, 80 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 432- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Révision de Notre Dame de Lorette – ORANGE FRANCE – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 8 126, 82 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 433- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Castel Sainte Claire – Parc National de Port-Cros – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance mensuelle est fixée à 3 233,08 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 434- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Le Pousset – Madame SAAD-GUERMECHE Yoanne – Révision triennale.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 62,29 €

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 435- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Centre Olbia – SARL OLDIS – Révision de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, le loyer annuel est de 5 766,83 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 436- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales – Stade de l'Aiguade – S.F.R. – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est de 11 609, 76 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 437- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Almanarre – Toulon
Provence Méditerranée (T.P.M.) – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 7 130,07 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 438- COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public
communal – Port de la Madrague – Mise à disposition de locaux à la Société
Nautique du Havre de la Madrague – Révision annuelle de la redevance.

A compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance annuelle est fixée à 969,58 €.

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 439 – COMMANDE PUBLIQUE – ANIMATION – Forum du Casino – Prestations
de nettoyage de la vitrerie et d'entretien des verrières – Marché à bons de
commande – Année 2013-2016 – Procédure adaptée.

Marché passé avec l'entreprise SARL ACTION VENTES SERVICES pour les
montants suivants :

- **Minimum annuel** : 6 500 € TTC
- **Maximum annuel** : 13 000 € TTC

PUBLIÉE LE 21 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 NOVEMBRE 2012

N° 440 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS – Création de vestiaires pour le
service Eau-Littoral-Propreté au centre technique municipal – Procédure adaptée
après procédure adaptée infructueuse.

Marché passé avec l'entreprise ALGECO, pour un montant de 102 616,10 €
TTC.

PUBLIÉE LE 22 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 22 NOVEMBRE 2012

N° 441 - JURIDIQUE – DÉCISION D'ESTER EN JUSTICE – Affaire HUGUES C/ COMMUNE D'HYERES – (Demande d'annulation de l'arrêté de PC n°83069 11Y0025 en date du 24/06/2011).

Par requête enregistrée au greffe du Tribunal administratif de Toulon 16 septembre 2011, Madame HUGUES a demandé l'annulation du permis autorisant la construction d'un immeuble à usage de bureaux sis rue Hippolyte Panhard.

La Commune a assuré la défense de ses intérêts.

PUBLIÉE LE 26 NOVEMBRE 2012
REÇUE EN PREFECTURE LE 26 NOVEMBRE 2012

M. ROUX : Pourrions nous avoir quelques explications sur cette affaire qui me paraît importante, vu ce que demande la SA Immobilière du Ceinturon : 3 112 000 € dans un préjudice, et je n'ai pas bien compris, cette affaire, je ne la connais pas et je voudrais avoir quelques explications ? C'est la SA Immobilière du Ceinturon qui demande réparation d'un préjudice subi du fait de la renonciation de la commune à agrandir la plate forme du port de la Plage ?

Mlle DURAND : C'est une très ancienne affaire, il a décidé de faire un recours, c'est par rapport au terrain de l'Arromanches, je n'étais pas là à l'époque des faits, mais je crois qu'il avait été exproprié par la commune, il n'a pas fait de recours dans les délais, il n'a rien fait à l'époque et il y a quelques années, deux ou trois ans de cela, il a déposé un recours, histoire de voir si 40 ans plus tard, il pouvait éventuellement avoir 3 000 000 €, il a été débouté en première instance, mais il a décidé de faire appel.

AFFAIRE N° 1 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Conseil Municipal -
Délégation du Maire - Application des dispositions de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales - Modification.

Mlle DURAND : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Il est envisagé d'augmenter la limite de chaque préemption dont le droit est délégué, en passant du seuil de 1 000 000 € à 5 000 000 €. Cela va vous paraître gigantesque, bien entendu, mais l'explication, c'est en fait, de donner la possibilité d'être plus réactif et aussi la possibilité de déléguer ce droit de préemption à des tiers, style EPFR et surtout de ne pas passer à côté d'occasions en particulier pour construire des logements sociaux. Je voudrais rappeler aussi que ce droit de préemption c'est une occasion aussi d'augmenter le patrimoine de la commune.

M. GIRAN : Y a-t-il un projet précis ?

M. LE MAIRE : Non, mais il y a eu quelques exemples qui ont fait que nous sommes passés à côté d'opportunités et on n'a pas eu le temps, je pense en particulier au garage Renault, je prends cet exemple de ce garage Renault le long de l'avenue Léopold Ritondale où nous n'avons pas été assez réactifs car, il n'y avait pas eu de Conseil Municipal et on était passé à côté de la possibilité de la création de logements qui aurait augmenté notre patrimoine de logements sociaux.

M. GIRAN : Pour ma part, je trouve le montant très important, et la délégation est très importante, car une fois que la délégation intervient, le Conseil Municipal constate.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

M. GIRAN : Je préférerais pour ma part, si une opportunité se présentait, que le Conseil Municipal soit diligenté en urgence que et l'on prenne à ce moment là, la délibération de délégation, mais une délibération de principe pour un montant aussi élevé, cela me paraît un peu nous dessaisir de nos responsabilités, donc pour ma part, je suis plus que réservé.

M. DI RUSSO : Je pense effectivement qu'à la base, c'est le Conseil Municipal qui délibère et qu'ensuite le Maire exécute les décisions du Conseil Municipal, en l'occurrence là(deux voix enregistrées, inaudible)

M. LE MAIRE :des décisions par délégation que le Conseil Municipal (deux voix enregistrées, inaudible)

M. DI RUSSO : Justement, Monsieur le Maire, je pense que 1 000 000 € cela me paraît quelque chose de suffisant. Passer de 1 000 000 € à 5 000 000 € est excessif d'autant que le Conseil Municipal ne pourrait que se prononcer a posteriori et je pense qu'effectivement, on a toutes les facilités s'il y a quelque chose qui se décide pour convoquer le Conseil Municipal dans des délais très rapides pour que l'on puisse se prononcer. Cette décision est là pour minimiser finalement le rôle du Conseil Municipal alors qu'on peut le convoquer dans un délai raisonnable pour éviter tout problème et présenter les objectifs de ce que l'on veut faire, voilà pour ma part, je voterai contre.

M. NOYER : Tout d'abord, Monsieur le Maire, je voudrais vous remercier d'avoir accepté de faire respecter une minute de silence à la mémoire de l'ancien maire d'Hyères Gaston BIANCOTTO. Concernant cette délibération, nous constatons que rares sont les Conseils Municipaux où vous ne demandez pas de voter des délégations à TPM, ...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi, cela.

M. NOYER : Des délégations de gestion à des organismes privés, ou des extensions de vos pouvoirs, si on ajoute vos refus de nous faire participer à des délégations de gestion publique, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que nous ne puissions accepter d'être sans cesse dessaisis du pouvoir d'exercer nos responsabilités d'élus. Même lorsque nous délibérons, vous modifiez les décisions unilatéralement.

M. LE MAIRE : Ah bon, cela n'est pas légal.

M. NOYER : Ce qui vous vaut d'être retoqué par le Tribunal Administratif, ...

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. NOYER : Concernant les modifications substantielles que vous avez apportées au PLU sans passer par le Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Ah, non, non, je ne peux pas vous laisser dire cela, allons, vous avez mal lu l'article de presse qui était fort bien retranscrit. En fait, par rapport au PLU, ce qui est reproché, ce n'est pas le fond, mais c'est la forme. Il est reproché, de façon, je dirais partielle, que les remarques qui ont été faites par les services de l'Etat et certains Hyérois modifiaient l'économie globale du PLU et c'est la raison pour laquelle ce PLU est annulé. Je vous signale, pour votre information, mais cela vous le savez, mais il est bon de le répéter, c'est que les associations de défense de l'environnement qui ont attaqué ce PLU ne souhaitaient pas que ce PLU tombe dans sa totalité parce que chacun considère ce PLU comme étant un PLU qui allait dans le bon sens, dans le sens de la défense de l'environnement et grâce à ces méthodes, que l'on n'a pas à juger, puisque ce sont des décisions de justice, on revient en arrière, et on est maintenant régi, à nouveau, par le POS de 1999 qui est moins restrictif. Je prends un exemple : pour les gens qui achètent à un propriétaire une maison qui est en zone agricole, le PLU prévoyait qu'aucune extension ne pouvait se faire sur ces habitations que l'on ne pouvait construire de piscine par exemple, avec le POS, il faut qu'ils se dépêchent parce qu'ils pourront le faire. Je vous donne un autre exemple : tous les terrains qui se trouvent sur la Tour Fondue sont passés en zone naturelle, on revient en 1999 et c'est à nouveau constructible, si c'est comme cela que l'on pense faire avancer les choses, c'est bien ! Je constate et je le regrette, mais c'est comme cela.

M. NOYER : Je n'ai pas terminé. Donc, nous voterons contre cette délibération, ce n'est pas de la défiance envers vous, Monsieur le Maire, ...

M. LE MAIRE : Eh bien, vous l'avez dit quand même.

M. NOYER : Mais nous avons une autre conception d'une gestion transparente, démocratique et participative.

M. ROUX : Monsieur le Maire, Madame DURIEU qui faisait partie de cette commission nous a un peu expliqué le problème et nous estimons que 1 000 000 € c'est trop peu mais que 5 000 000 € c'est trop, il faudrait une moyenne à savoir 3 000 000 € parce que 5 000 000 € cela engage tout de même la commune dans des dépenses extrêmement importantes. Car c'est vrai que 1 000 000 € à l'heure actuelle, le foncier étant ce qu'il est sur la commune d'Hyères, ce n'est pas assez mais 5 000 000 € c'est trop important, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : On ne va pas jouer les marchands de tapis, je propose 3 000 000 € si vous voulez.

M. GIRAN : Je ne pensais pas parler du PLU, mais puisque notre collègue, Monsieur NOYER, l'a fait, je regrette pour ma part qu'un certain nombre de modifications positives concernant l'environnement soient ainsi repoussées mais, je le regrette d'autant plus que l'erreur de forme est une erreur qui me paraît plus importante que celle de fond. La réalité, puisque j'ai lu la presse, à défaut d'avoir lu le jugement, c'est qu'une modification du projet a eu lieu après l'enquête publique pour tenir compte des observations. C'est donc une erreur de forme, c'est une erreur de la Municipalité. Je regrette que cette erreur qui a été commise mette en cause les modifications utiles, on ne peut pas se défaire aussi facilement, alors peut-être qu'il pouvait y avoir une autre interprétation, en tous les cas, la sécurité eût été que l'on puisse redélibérer.

M. LE MAIRE : Ceci, c'est l'interprétation rapide, c'est le raccourci rapide, ce n'est pas l'objet aujourd'hui du débat mais c'est une question d'interprétation. On considère que l'ensemble de ces remarques étaient de nature à modifier l'économie générale de ce PLU.

Ceci étant dit nous revenons à nos moutons :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE par 32 VOIX
9 CONTRE : M. Elie DI RUSSO, M. François CARRASSAN,
Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE,
Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER,
Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 2 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs

M. LE MAIRE : C'est en fait une délibération habituelle qui fait suite à la commission administrative paritaire du 12 novembre dernier qui a validé l'avancement de grade et la promotion interne d'un certain nombre d'agents et donc, il convient de procéder à la création de nouveaux postes et à la suppression d'autres postes.

M. DI RUSSO : J'ai vu dans la délibération que vous nous proposez la suppression d'un poste de la police, j'ai été étonné....

M. LE MAIRE : De police ?

M. DI RUSSO : Oui, du Directeur de la Police Municipale, j'ai été étonné qu'une ville comme Hyères supprime le poste du directeur de la police.

M. LE MAIRE : Eh bien, ce n'est pas étonnant, je ne suis pas étonné dans la mesure où ce poste de directeur de la police municipale est vacant depuis 2009 et aujourd'hui, c'est un chef de la police municipale qui l'occupe et à ma connaissance, depuis 2009, la mission de la police municipale n'est pas défailante donc, il suffit simplement de constater que ce poste de directeur de la police municipale est vacant depuis 3 ans, et donc supprimé, c'est tout.

M. DI RUSSO : Mais, sur ce poste là, Monsieur le Maire, il y a quelqu'un ?

M. LE MAIRE : Non, il n'y a personne, il y a un chef de la police municipale qui exerce ces fonctions et qui dirige la police.

Mme TORNATO : Mais, le poste de directeur de la police municipale existe ?

M. LE MAIRE : Non, oui mais il est.....

Mme TORNATO : Le fonctionnaire qui remplissait ces tâches là...

M. LE MAIRE : Depuis 2009, il n'est plus là.

Mme TORNATO : Parce que le fonctionnaire est.....pourquoi ? On voudrait savoir pourquoi, il n'y est pas ?

M. LE MAIRE : Parce qu'il a demandé son changement de service, c'est tout.

Mme TORNATO : Il a demandé son changement de service ?

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme TORNATO : Mais, il n'est pas sous le coup d'une procédure actuellement ?

M. LE MAIRE : Mais, cela ce n'est pas l'objet de la délibération.

Mme TORNATO : Ma question est la suivante : la procédure de cet agent n'étant pas terminée.....

M. LE MAIRE : Non, la question, je vais vous dire, de cette délibération, c'est de savoir qu'il y a un poste de directeur de la police municipale qui est vacant depuis 3 ans, on constate qu'il est vaquant et on le supprime.

Mme TORNATO : Mais, lorsque la procédure sera terminée pour le fonctionnaire, qui était directeur de la police municipale, imaginons que ce soit le fonctionnaire qui gagne cette procédure, que faisons nous avec ce fonctionnaire, on est obligé de le garder ?

M. LE MAIRE : Non, puisque le poste n'existera plus.

Mme TORNATO : Et on fera quoi de lui alors ?

M. LE MAIRE : On verra à ce moment là, on jugera.....

Mme TORNATO : Il sera en surnombre ?

M. LE MAIRE : On verra, aujourd'hui, ce n'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération c'est qu'il y a un poste qui est vacant et on le supprime c'est tout.

Mme TORNATO : Cela je l'avais compris.

M. LE MAIRE : Eh bien voilà, et c'est là-dessus que l'on juge, ce n'est pas sur autre chose.

M. DI RUSSO : Il est remplacé par quoi ?

M. LE MAIRE : Il est remplacé par rien, puisqu'aujourd'hui il y a un chef de la police qui exerce les fonctions, c'est tout.

M. DI RUSSO : C'est étrange tout de même.

M. LE MAIRE : Mais non, ce n'est pas étrange.

M. DI RUSSO : J'avoue que je ne comprends pas, franchement.

M. LE MAIRE : Eh bien, ce n'est pas grave, mais vous étiez là en 2009.

M. DI RUSSO : Bien oui, mais enfin, je veux dire on dispose d'un poste de police municipale et on le supprime, il n'y a rien à la place sur une Ville comme Hyères, je suis étonné.

M. LE MAIRE : Il y a un chef de la police municipale.

M. DI RUSSO : D'accord, j'ai compris.

M. LE MAIRE : Et vous savez d'autre part, je crois que c'est au précédent Conseil Municipal que nous avons décidé de créer un poste de Directeur de la prévention et de la sécurité.

Mme TORNATO : En remplacement alors ?

M. LE MAIRE : Cela mutualise les fonctions.

M. DI RUSSO : Bon, cela ne remplace pas, je suis contre(deux voix enregistrées, inaudible)

M. LE MAIRE :bon, très bien vous avez le droit.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE par 32 VOIX
1 CONTRE : M. Elie DI RUSSO
8 ABSTENTIONS. : M. François CARRASSAN, Mme Renée TORNATO,
M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT,
Mme Simone CHAMBOURLIER, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 3 - RESSOURCES HUMAINES - Définition des ratios d'avancement
à l'échelon spécial de certains grades de la catégorie C**

M. LE MAIRE : Ce sont des échelons spéciaux de fin de carrière, en fait on ne change pas de grade et on garde le ratio d'avancement à 100 %.

Lecture de la délibération.

Ces postes sont définis par la loi et donc ne sont pas fixés par nous.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC - Présentation des rapports annuels 2011
à l'autorité délégante**

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un emprunt d'un montant de 385 698€ (soit 192 849€) contracté par la S.A d'H.L.M Phocéenne d'Habitations visant à financer l'acquisition en VEFA en usufruit de 8 logements collectifs 'Le Jardin de Jade' à Hyères.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un emprunt d'un montant de 385 698€ (soit 192 849€) contracté par la S.A d'H.L.M Phocéenne d'Habitations visant à financer l'acquisition en VEFA en usufruit de 8 logements collectifs 'Le Jardin de Jade' à Hyères. - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A. d'H.L.M Phocéenne d'Habitations.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Impôts directs locaux
Fixation des taux pour 2013**

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Donc, aucun changement de taux

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE par 39 VOIX
2 CONTRE : Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER
Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Taxe d'enlèvement
des ordures ménagères - Fixation du taux pour 2013**

M. LE MAIRE : Nous maintenons le même taux qu'en 2012, c'est-à-dire 12,14 %.

M. NOYER : Concernant les impôts directs locaux, à chaque budget vous nous annoncez le maintien des taux.

M. LE MAIRE : Non, pas à chaque budget, en 2009 et 2010 on les a augmentés, en 2011, 2012 et 2013 ils ne bougent pas.

M. NOYER : En 2011 et 2012, vous nous annoncez le maintien des taux.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. NOYER : A chaque fois, le citoyen hyérois, comme nous l'annonçons, constate une hausse

M. LE MAIRE : Je pense docteur que vous êtes capable d'expliquer au citoyen lambda que ce n'est pas le fait de la Commune mais que sur ces feuilles d'impôts locaux il y a d'autres taux qui interviennent.

M. NOYER : Oui, je le conçois.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas à le concevoir, c'est la vérité.

M. NOYER : Donc, à chaque fois, le citoyen Hyérois constate une hausse de ces taxes d'habitation et foncière. J'ai reçu une feuille d'un contribuable hyérois et je constate que sur la taxe d'habitation 2011 : 1 229 €, en 2012 : 1 251 €. La taxe foncière 2011 : 1 290 €, en 2012 : 1 343 €.

M. LE MAIRE : Vous avez le détail là.

M. NOYER : Vous vous défaussez sur les taux de l'intercommunalité, sur le Département.

M. LE MAIRE : Je ne me défausse pas, puisque j'ai voté, comme le docteur ROUX le budget du Département et j'ai voté en tant que Conseiller Communautaire le budget de TPM, on ne va pas revenir là-dessus.

M. NOYER : Mais les taux....

M. LE MAIRE : Par contre, je n'ai pas voté l'augmentation de la base, c'est le Parlement qui le vote.

M. NOYER : Les taux de l'intercommunalité, et les taux du département n'ont pas varié.

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. NOYER : 2010 – 2011 – 2012.

M. LE MAIRE : Mais oui, ils ont varié.

M. NOYER : Non, ils sont restés les mêmes.

M. LE MAIRE : Mais non.

M. NOYER : Le taux de l'intercommunalité c'est 4 % et le taux du département : 11,76 %.

M. LE MAIRE : Mais, oui il y a eu 6 %.

M. NOYER : Non, non.

M. LE MAIRE : Mais, oui.

M. NOYER : C'est ce que l'on constate sur la feuille du contribuable. Puisque vous parlez aussi de la taxe des ordures ménagères.....

M. LE MAIRE : Elle a augmenté l'an dernier, mais cette année, elle n'augmentera pas.

M. NOYER : Alors que les hyérois ont constaté qu'ils n'ont plus que 2 ramassages d'ordures ménagères au lieu de trois.

M. LE MAIRE : Ah bon !

M. NOYER : Et ce troisième est remplacé par un ramassage des verres et du papier.

M. LE MAIRE : Non, pas le verre, la collecte sélective : les cartons, le papier, les plastiques.

M. NOYER : Donc, on pourrait peut-être réduire cette taxe des ordures ménagères et la faire revenir à un taux de 11 %. Vous verrez bien, ce que vous ferez.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur NOYER.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE par 39 VOIX
2 CONTRE : Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER
Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers – Budget primitif - Exercice 2013**

M. LE MAIRE : A l'occasion de la présentation de ce budget 2013, je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Directeur Général des Services ainsi que Madame la Directrice du service des finances pour le travail extrêmement rigoureux réalisé et que vous allez découvrir, mais que vous avez déjà découvert lors du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le mois dernier.

Je voudrais vous rappeler la conjoncture actuelle qui est plus que morose, c'est pourquoi,Pardon ?

Mme CHAMBOURLIER : Intervention micro fermé, non enregistrée

M. LE MAIRE : Eh bien, vous, vous le savez, d'autres ne le savent pas encore,

Mme CHAMBOURLIER : Intervention micro fermé, non enregistrée

M. LE MAIRE : C'est pourtant malheureusement vrai. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4,5 points du PIB en 2012. Je voudrais aussi rappeler le gel des dotations des administrations locales qui traduit la nécessaire participation de nos collectivités à l'objectif global de redressement des finances publiques via l'effort partagé de maîtrise de l'évolution de la dépense publique. Je profite de l'occasion pour rappeler une fois de plus, je regrette que les bons élèves payent pour les mauvais et ce d'autant plus, au cas où certains l'auraient oublié, que nous faisons partie des bons élèves. Mais, ce contexte de budget serré que je vous présente aujourd'hui, est avant tout équilibré, c'est un budget où on a recherché de façon prioritaire toutes les pistes d'économie et d'optimisation possibles. Mais, Madame CHAMBOURLIER, vous pouvez écouter, ce budget est ambitieux, il traduit une gestion courageuse mais une gestion confiante et résolument tournée vers l'avenir et ceci est d'autant plus significatif que vous le savez nos recettes sont de plus en plus contraintes. La dotation globale de fonctionnement est à la baisse et elle ne compense bien entendu pas l'augmentation des charges courantes liée à l'inflation. Par ailleurs, on parle déjà de deux baisses consécutives de 750 000 000 € en 2014 et 2015 ce qui représenterait 2, 225 milliards de moins par rapport à 2013 pour les collectivités.

En ce qui concerne notre budget, pour 2013 vous allez pouvoir le constater, nous avons fait en sorte que les dépenses de fonctionnement se maintiennent à niveau. Nous avons baissé nos dépenses réelles de fonctionnement par rapport à 2012. Ainsi, le budget de fonctionnement pour 2012 était de 90 800 000 €, il passe en 2013 à 87 700 560 €. Nous avons su, l'année dernière, apurer l'admission en non valeur et autres contentieux qui, je vous le rappelle, n'étaient pas de notre fait. Les charges courantes évoluent modérément sous l'impact des dépenses contraintes. Je vous rappelle les augmentations des assurances. La taxe foncière qui augmente, puisque la Ville est propriétaire, l'énergie, le nettoyage et le chauffage des écoles. Lorsque l'on sait, comme cela a été annoncé avant-hier, que le prix de l'électricité va augmenter de 2,5 % au 1^{er} janvier, nous assumerons ces augmentations plutôt que de baisser le confort de nos enfants.

Je voudrais aussi saluer l'effort considérable qui a été fait au niveau de la masse salariale pour contenir son évolution naturelle liée au GVT (glissement vieillesse technicité). Pour la première fois la masse salariale de la Ville baissera de 2,5 % afin de dégager pas moins de 1 000 000 € d'économie qui vont permettre, entre autres, de financer notre investissement. La Ville s'est engagée sur le non remplacement systématique des départs à la retraite. Nous avons une maîtrise plus importante des emplois saisonniers et des heures supplémentaires et ceci en assurant toujours le fonctionnement de nos équipements, de nos missions de service public à un haut niveau, celui auquel les Hyéroises et les Hyérois sont habitués. Je voudrais, à ce propos, vous rappeler l'évolution du pourcentage de nos dépenses de fonctionnement en matière de personnel. Il représentait 54 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2007, aujourd'hui nous pouvons afficher fièrement une masse salariale à moins de 50 %. Je veux préciser que ces économies n'ont pas été faites au détriment de la politique sociale en faveur du personnel. En effet, depuis 2008 nous avons conservé tous les avantages que le personnel avait obtenus avant et nous avons mis en place, en plus, les tickets restaurant qui étaient demandés depuis très longtemps et qui coûtent environ 5 ou 600 000 € par an, je crois au budget. L'adhésion au COS Méditerranée, la résorption des emplois précaires qui sont à notre actif et vous voyez que le personnel n'a pas évolué, pratiquement il stagne puisque on est à moins 19 emplois par rapport à 2008. Les subventions au SDIS c'est-à-dire pour le fonctionnement des services de secours des pompiers qui représentent à peu près 3 200 000 € pour la commune, au CCAS pour les personnes âgées, pour le périscolaire, la petite enfance, les subventions aux associations culturelles, sportives ou encore sociales représentent pas moins de 14 000 000 € soit 16 % de nos dépenses en 2013.

Malgré ce contexte de crise la municipalité a décidé de proposer de consacrer le même niveau de subventions aux associations hyéroises dans un souci constant de reconnaître leur rôle essentiel dans la vie sociale, sportive et culturelle de notre ville. Je vous rappelle que depuis 2008, nous avons augmenté l'enveloppe allouée à ces mêmes associations de 20 % pour atteindre maintenant un niveau stable. Là encore c'est un effort énorme, mais c'est une façon pour nous de reconnaître et de saluer ce travail énorme effectué par les 1000 associations hyéroises et je tiens à saisir l'occasion pour remercier les Présidents et les Conseils d'Administrations qui sont tous des bénévoles dévoués et qui travaillent au quotidien pour les hyéroises et les hyérois. Ce travail considérable qui se situe dans de multiples secteurs où la commune ne saurait pas faire aussi bien et probablement sûrement pas au même coût.

En ce qui concerne les frais financiers, ils évolueront l'an prochain à la marge, passant de 914 000 € en 2012 à 1 000 000 € en 2013 avec les intérêts de 2 nouveaux emprunts contractés en 2012 et la consolidation de 2 emprunts revolving contractés fin 2010 pour financer le programme d'équipement. Il faut dire que ceci a été une très bonne opération financière puisque ces emprunts n'ont généré d'intérêts qu'en fonction des besoins de trésorerie au jour le jour, en quelque sorte, du sur mesure financier, si je puis dire, dans un contexte où les liquidités sont rares et sont de plus en plus chères.

Je dirais que sur le plan financier, la municipalité poursuivra deux objectifs en 2013, le premier c'est la maîtrise de l'endettement, le deuxième objectif étant le maintien d'un niveau suffisant d'épargne, celui là même qui va permettre de financer notre programme d'investissements.

Je tiens à vous rappeler qu'au 1^{er} janvier 2013, le ratio de désendettement sera de 6,3 années démontrant ainsi un endettement maîtrisé puisque le ratio de bonne santé financière en matière de dettes se situe entre 10 et 12 années soit pratiquement le double. Par ailleurs, je vous précise que ces efforts, ce n'est pas un scoop que je vous annonce puisque nous l'avons voté tout à l'heure, ces efforts ne se feront pas au détriment des ménages puisque je pense qu'il serait déraisonnable d'augmenter la pression fiscale de même pour la TEOM.

Au niveau des dépenses d'investissement, en 2013 les dépenses devraient se situer à un niveau élevé, puisqu'il se situe à peu près à 19 000 000 €. 6 100 000 € de revalorisation du patrimoine avec entre autres 345 000 € pour le financement d'une pelouse synthétique, 475 000 € pour l'éclairage public, 650 000 € pour le littoral, 5 820 000 € pour les travaux de voirie avec entre autres les avenues du XVème Corps, de Coubertin, la partie de Geoffroy St Hilaire qui n'a pas été refaite, et je ne parlerai pas dans la vieille ville de la rue Saint Bernard qui sera refaite aussi. 3 300 000 € pour le cœur de Ville y compris le projet Clotis avec 2 700 000 € pour Clotis et 390 000 € pour Joffre et 160 000 € pour compléter les voiles tendues.

1 300 000 € sur les bâtiments, et notamment les équipements scolaires avec la seconde partie de l'école St Exupéry, la fin des travaux sur l'école Paul Gensollen et la suppression du dernier Algeco sur Ferdinand Buisson et ainsi il n'y aura plus de classes dans des préfabriqués à Hyères d'ici 2014, comme cela a été promis. 1 590 000 € pour la culture avec le projet du CIAP et du musée et je crois que là dedans il est prévu la fin de la réhabilitation de St Paul. 900 000 € pour les espaces verts et la propreté, 300 000 € pour finir l'équipement vidéo et le développement de la fibre optique, 1 900 000 € prévus pour l'amortissement de la dette.

Après les dépenses, il faut parler des recettes d'investissement qui seront constituées de 7 110 000 € de produits de cessions, il y aura 2 000 000 € sur Joffre, 4 000 000 € sur Riviera Résidence, 1 000 000 € de baux emphytéotiques environ, 2 100 000 € de FCTVA et la nouvelle taxe d'aménagement, environ 2 583 640 € de subventions d'investissement qui viendront du Conseil Général, de TPM, de l'Etat et de la Région, un autofinancement de 4 639 000 €. Cet autofinancement qui sera le meilleur niveau d'épargne que nous ayons eu depuis 2008. Je finirai en précisant qu'il convient d'être prudent au niveau de l'emprunt car, depuis 2012, les financements sont de plus en plus contraints pour les collectivités. Il devrait manquer, en 2012, 6 milliards d'euros de financement de long terme aux collectivités locales, nous pensons qu'en 2013, l'année ne sera pas meilleure. Donc, on peut dire que l'un des problèmes majeurs en 2013 sera le problème de financement des collectivités par l'emprunt y compris celles dont nous faisons partie c'est-à-dire celles dont la situation financière est saine. De nombreux élus ont tiré la sonnette d'alarme, et je voudrais dire que l'enjeu n'est pas uniquement local, car il est bon de rappeler que 70 % de l'investissement public civil est fait grâce aux collectivités territoriales. Dans des périodes où des entreprises ont de gros problèmes, je pense qu'il est bon que nos collectivités fassent appel à elles pour faire marcher la machine et faire marcher les entreprises car là aussi c'est l'emploi qui est en cause.

C'est la raison pour laquelle nous serons très vigilants sur le volume d'emprunts à appeler pendant le courant de l'année 2013 en optimisant nos ressources propres, en réduisant la voilure des dépenses si la nécessité s'en faisait sentir. En tous les cas, quoi qu'il arrive, comme je ne cesse de vous le dire, nous ferons en sorte d'assurer une gestion saine et pérenne pour notre commune. Merci.

M. ROUX : Merci pour ces explications qui sont nettes. J'ai quelques remarques et quelques questions. Je dois dire que comparée à la moyenne nationale des villes de taille similaire ce sont des chiffres, certes de 2009, mais la tendance ne me semble pas inversée aujourd'hui. En dépenses de fonctionnement : Hyères 1566/habitant, moyenne nationale : 1385. Produit des impositions directes 676 à Hyères contre 629, recettes réelles de fonctionnement : 1645 à Hyères contre 1506 en moyenne nationale. Dépenses d'équipement 339 contre 435, encours de dette 501 contre 1488, c'est vrai que nous sommes bons. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal 102,52 contre la moyenne nationale à 101,10. Donc on peut dire, et c'est vrai que l'encours de la dette est modéré mais, les dépenses de fonctionnement semblent bien supérieures à la moyenne de ces villes alors que les dépenses d'investissement sont nettement inférieures.

Je rappelle, Monsieur le Maire, que l'emprunt est passé de 19 000 000 € en 2008 à 36 000 000 € en 2013. Donc cela nous fait un total en fonctionnement à 92 343 000 € contre 90 688 866 € en 2012 soit une augmentation de 1,8 %.

En équipement, nous passerons de 25 000 000 € en 2013 à 21 000 000 € en 2012, pour un budget total de 117 556 160 €. Dans vos propositions, on observe en fonctionnement par rapport au BP 2012 une progression globale de 1 650 000 € recouvrant des évolutions contrastées. C'est vrai qu'il y a une diminution des charges de personnel : - 1 100 000 €, mais progression des charges d'ordre général : + 1 800 000 €, des atténuations de produits : + 130 000 €, ainsi que le chapitre : autres charges + 200 000 € et charges financières : + 100 000 €. Dans le détail, et c'est pour cela que je voudrais quelques explications, sur le compte 6238 : publicités, publications divers, on note une progression de 175 %, ce compte passe de 149 540 à 411 995 €, je voudrais savoir pourquoi ? Ensuite, au compte 6218, personnel extérieur, il y a également une progression élevée : 199 700 €, contre 105 000 € alors que l'on observe globalement effectivement comme vous l'avez dit une baisse des charges de personnel, est-ce que cela veut dire qu'il y a une externalisation supplémentaire et si oui laquelle ? Cette diminution de charge de personnel est surtout sensible au niveau du personnel non titulaire.

M. LE MAIRE : Il n'y a plus de personnel non titulaire.

M. ROUX : D'accord, en pourcentage cela fait : - 19 %, c'est le bilan, c'est ce que j'ai lu dans le rapport. Au niveau du personnel sous statut, c'est : - 1,8 % pour les rémunérations mais c'est : - 7,5 % soit 600 000 € pour les primes de ce personnel sous statut. Alors ce personnel a-t-il démérité, Monsieur le Maire ? Enfin, pour conclure trois petites réflexions, la première c'est que je regrette, peut-être comme vous, Monsieur le Maire, qu'il n'y ait pas une ligne budgétaire pour le Port de l'Ayguade du Levant parce ce vous savez que ce port est en extrême difficulté et qu'il faudra bien qu'un jour la commune abonde un petit peu pour la réfection de ce port. La deuxième, c'est que vous l'avez bien dit, nous avons vendu pour 7 000 000 € et des poussières et je ne sais pas combien nous avons racheté et la troisième, c'est pour plus tard, mais je relève le niveau des engagements hors bilan de votre budget pour 81 774 000 € soit environ 1 459 €/habitant ce qui semble assez élevé à une époque où la prudence serait de mise. Voilà les questions que je voulais poser et les remarques que j'avais à faire sur ce budget Monsieur le Maire qui est certes un budget d'extrême difficulté compte tenu de la situation économique et du désengagement des collectivités territoriales mais c'est un budget qu'il faudra maîtriser sans augmentation, à mon avis, des impôts. Merci.

M. LE MAIRE : Pardon ? Du budget 2014 ?

M. ROUX : Non, je disais que c'est un budget qui sera extrêmement difficile à tenir vu la diminution de l'engagement des collectivités territoriales autres que la commune et c'est un budget avec lequel il faudra être vigilant et rigoureux.

M. GIRAN : Merci, Monsieur le Maire, je voudrais d'abord féliciter les services pour leur présentation car c'est de la magie que de faire passer pour rigoureux un budget qui est en dérapage continu. Je crois que véritablement, ils ont montré là un très grand talent. A la différence de mon collègue Francis ROUX qui a comparé avec les communes de même taille, je voudrais faire une analyse dans le temps et regarder ce qui s'est passé finalement entre la dernière année de la mandature précédente 2007, année pleine, et la dernière année de cette mandature puisque les élections ont lieu l'année prochaine. C'est vrai que les évolutions sont assez étonnantes, en tous les cas, dérangeantes. Le produit des impositions directes, mélange de taux souvent stables, mais d'une assiette qui a progressé, ce produit des impôts par habitant a augmenté de 32 % de 2007 à 2013. Les dépenses d'équipement brut d'investissement de la commune par habitant ont chuté de 17 %, c'est-à-dire que la commune au lieu de se dynamiser, de se développer, a un investissement moindre à celui qui était en 2007. L'encours de la dette, même si dans le relatif il n'est pas très élevé, a quand même entre 2007 et 2013, augmenté de 66 % et quand vous faites allusion, Monsieur le Maire.....

M. LE MAIRE : C'est un discours de campagne que vous faites.

M. GIRAN : Pardon ?

M. LE MAIRE : C'est un discours de campagne que vous faites, déjà.

M. GIRAN : Ecoutez, je tiens à dire à tous mes collègues qui devront voter en leur âme et conscience que rien de ce que je dis n'est issu d'autres chiffres que de ceux communiqués par la Mairie elle-même. Donc, véritablement lorsque vous allez approuver ce budget, si vous l'approuvez vous serez totalement lié par une politique que je suis en train de définir et que je rappelle : 32 % de hausse des impôts, 17 % de baisse de l'investissement, 66 % d'augmentation de l'encours de la dette, mais lorsque vous dites Monsieur le Maire que les dotations de l'Etat se sont réduites, vous avez raison, elles ont baissé de 6 % de 2007 à 2013, d'ailleurs pour m'amuser, je regardais cette année, elles ont baissé de 40 000 €. Alors, vraiment, parler de cela sur un budget aussi important, c'est vrai qu'il y a une stagnation, mais cela n'explique finalement rien.

Dernier point dans ce bilan, dans le temps, c'est l'épargne de la commune. Vous avez évoqué une augmentation tout à fait exceptionnelle cette année. Je voudrais rappeler que dans le document d'orientations budgétaires que vous nous avez donné la fois dernière, l'épargne courante était en 2008 de 1 900 000 € et elle est passée en 2012 à 830 000 €. C'est-à-dire qu'elle a été divisée par largement plus que 2. Alors, on me dit : « il y a eu une embellie ». Mais, j'appelle l'attention de mes collègues, à y regarder de plus près. L'embellie existait déjà au budget primitif de l'année dernière et je dirais qu'il y a un manque de sincérité budgétaire, terme technique qui ne met pas en cause les personnes.

Mais, l'année dernière au budget primitif, il y avait eu une épargne courante de 4 000 000 € comme cette année mais, quelle fut notre surprise de voir, je crois que c'est intéressant, je vais un peu attendre pour que vous l'entendiez,.....de voir qu'au budget supplémentaire ce n'était pas une épargne positive qui était dégagée mais un déficit courant de l'épargne de 3 200 000 €. En d'autres termes, si les choses se répétaient cette année, nous n'aurions pas 4 000 000 € au compte administratif 2013, mais 800 000 € comme ce fut le cas pour 2012.

M. LE MAIRE : Bien oui, c'est l'admission en non valeur, on l'oublie.

M. GIRAN : En tous les cas, l'année dernière, vous pouviez tenir un même discours au budget primitif.

M. LE MAIRE : C'est la SEMIH.

M. GIRAN : Notre déception fut grande, j'espère qu'il n'y aura pas d'autres surprises mais celle là fut conséquente. Sur plus précisément 2013, vous avez revendiqué, nous sommes bien obligés de l'observer et de nous en réjouir, une meilleure maîtrise des dépenses de personnel. Mais, l'explication est limpide, quand les dépenses de personnel baissent de 1 000 000 €, les contrats de prestations de service augmentent de 1 000 000 €.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vrai.

M. GIRAN : Prenez la ligne 611, Monsieur le Maire, et vous observerez qu'elle augmente de 900 000 €. Vous avez raison, ce n'est pas vrai, c'est : « 1 000 000 € et 900 000 € » mais, il semble qu'il y ait là une relation qui conduit à penser, sauf vérifications ultérieures, qu'une partie des services qui était rendue par le personnel sont, à présent, davantage rendus par des services extérieurs.

Deuxième observation, l'explosion, il n'y a pas d'autres mots, des cessions d'immobilisation, ce montant pour ces cessions était 309 000 € en 2011 et je dirais que dans toutes les années précédentes, j'ai regardé jusqu'en 2007, cela n'a jamais dépassé 1 000 000 €, c'était en général la vente de propriétés sous bail emphytéotique. Cela a explosé en 2012 : 8 140 000 € et cela reste extrêmement élevé en 2013 : + de 7 000 000 €. Alors là, il y a une philosophie que vous pouvez défendre, cette philosophie est simple, c'est que lorsque l'on ne parvient pas à financer ses projets par l'épargne que l'on constitue, eh bien, on vend le patrimoine des parents, vous vendez le patrimoine, il faut que chacun en soit bien conscient, en deux ans ce sera 16 000 000 € du patrimoine Hyérois qui auront été vendus. Alors vous avez énuméré : Place Joffre, Riviera Beach, demain Clotis, après-demain je ne sais quoi. Mais, je dis faites très attention.....

M. LE MAIRE : On n'a jamais vendu Clotis, qu'est-ce que vous racontez ?

M. GIRAN : Clotis, Joffre

M. LE MAIRE : Denis.

M. GIRAN : Faisons très attention parce que lorsqu'il n'y aura plus de bijoux dans la cassette de la Mairie, on sera bien obligé de ne pouvoir se financer qu'à travers l'épargne courante et cette épargne courante est résiduelle.

Enfin, un dernier point pour donner une réponse à mon collègue Francis ROUX. Vous savez que j'ai été aussi, non pas surpris, mais j'ai eu une confirmation par le poste 6238 « divers » d'une explosion là aussi, un poste qui, au budget primitif 2012 était de 150 000 € et qui passe à 412 000 €, mais mon cher Francis c'est la télé locale

M. LE MAIRE : Ah ! Cela faisait longtemps qu'on n'en avait pas parlé.

M. GIRAN : Que chacun mesure, comme vous l'avez dit Monsieur le Maire tout à l'heure que vous recherchez toutes les pistes d'économie avec une intensité incroyable eh bien, il y a déjà plus de 250 000 € pour la télé locale dont je ne suis pas sûr que chacun d'entre vous la regarde quotidiennement et bien entendu, s'il y a quelques vidéos supplémentaires, au budget supplémentaire, il y aura le complément. Donc je crois.....

M. LE MAIRE : Vous ne pouvez pas vous empêcher d'être polémique, on ne peut pas rester calme.....

M. GIRAN : Non, mais restez comme vous le voulez, ce sont les chiffres de votre budget.

M. LE MAIRE : Ah, mais je suis très calme.

M. GIRAN : J'ai noté les lignes : 6238 « divers », regardez, comme cela vous aurez la confirmation, 149 540 € au BP de 2012 – 411 995 € au budget de 2013. Si vous n'avez pas d'autres explications, c'est bien entendu la télé locale. Pour ma part, j'appelle l'attention de mes collègues qui doivent se déterminer en conscience. Est-ce que sur une évolution pareille entre 2007 et 2013, sur cette explosion des cessions d'immobilisation.....

M. LE MAIRE : Les collègues de la majorité, c'est moi qui les mets en garde, pas vous.

M. GIRAN : Eh bien, ce sont également mes collègues !

M. LE MAIRE : Oui, cela n'a pas toujours été le cas.

M. GIRAN : Attendez, Monsieur le Maire, quand on se détermine en conscience et ce serait plus utile à bulletins secrets, il peut y avoir parfois.....

M. LE MAIRE : Où avez-vous vu cela vous ?

M. GIRAN : Il peut parfois y avoir des révélations.

M. LE MAIRE : Ah aïe, aïe.....

M. GIRAN : En tous les cas, chacun de ceux qui approuvera ce budget, approuvera l'évolution depuis 2007 et approuvera les dérives que je viens de faire remarquer. J'ajoute que si d'aventure la loi Duflot sur les logements sociaux qui multiplie par cinq les pénalités, ce qui va toucher un peu tout le monde.....

M. LE MAIRE : Mais, ce n'est pas vrai là encore, c'est des bêtises que vous racontez, ce sont des sornettes puisque pour multiplier la pénalité par cinq il faut qu'il y ait un constat de carence, or.....mais laissez moi finir, or il n'y a pas de constat de carence j'ai rencontré Monsieur le Préfet, il y a encore quelques jours, qui a une fois de plus venté les mérites de la commune en matière de création de logements sociaux, je voudrais rappeler que ce nombre est de 604 pour.... (deux voix enregistrées, inaudible)2008-2014.

M. GIRAN : Monsieur le Maire, je ne mets pas en cause...(deux voix enregistrées, inaudible).....

M. LE MAIRE :ce n'est pas vrai.

M. GIRAN : Je vous demande simplement de vérifier auprès des services de TPM qui ont fait une évaluation. Le risque est, que ces pénalités éventuelles coûtent 1 000 000 € à la commune d'Hyères l'année prochaine.

M. LE MAIRE : Ne prenez pas en référence TPM parce que tout ce que vous avez raconté, j'aurais aimé.....

M. GIRAN : Je fais appel bien entendu aux observateurs impartiaux, TPM a fait des évaluations, je ne m'en réjouis pas, mais je veux dire que cela doit nous inspirer une prudence encore accentuée. Je crois qu'aujourd'hui, il n'y a pas une gestion prudente, il y a une gestion dans les apparences mais pas dans les réalités, je n'ajouterai pas que bien entendu de façon spontanée, déterminée et argumentée, nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE : Bien sûr, on n'en a jamais douté, je dirais presque, on est rassuré.

Mme GOLÉ : Si vous le permettez, je voudrais intervenir sur le foncier de la Commune.

Je suis en train de faire préparer une carte sur laquelle figurera tout ce que la Commune possède, tout son patrimoine. Dois-je vous rappeler quand même que nous avons 35 hectares à l'aéroport, que nous avons l'hippodrome, que nous avons les terrains du 54^{ème} Pourquoi voulez-vous que nous vendions tout cela ? Nous n'avons aucune raison de vendre ce patrimoine exceptionnel, qui en plus de cela sert l'économie de notre commune et qui est géré, je crois, de manière assez convenable par l'ensemble des personnes à qui nous les avons remis. L'armée, également, au niveau du 54^{ème}, nous n'avons rien vendu du tout, c'est une gestion pendant une trentaine d'années, qui est une gestion de fait mais qui en aucune manière, n'a été donnée au Ministère de la Défense.

Nous avons également d'autres propriétés. Vous savez que je suis très attachée au patrimoine de notre commune et je ne veux en aucune manière que les Hyérois s'imaginent que cela se réduit uniquement à un petit espace, à un petit endroit et d'autre part, bien évidemment, nous sommes en train de travailler sur des terrains que nous souhaitons acquérir, ces terrains bien placés compenseront largement la vente de la place Joffre que nous envisageons. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je voudrais aussi dire à M. GIRAN, que je trouve que l'interprétation de la gestion du patrimoine que vous avez, c'est une gestion archaïque. Une gestion d'un autre temps. Une gestion d'avant la crise, aujourd'hui tous les opérations, que ce soit l'Etat, que ce soit les collectivités... Moi, j'entends Hubert FALCO qui disait encore hier, que dès que le siège de T.P.M. ne sera plus en centre ville, que les travaux seront faits, on abandonnera ce siège et à la place, il vendrait ce bien en faisant une plus value et en faisant un hôtel, ce qui est bon à Toulon, ce n'est pas bon ici ? Mais attendez, c'est archaïque, c'est toujours le même discours que vous tenez, on en a marre, on vous a assez entendu.

M. GIRAN : Je vous en prie M. le Maire, on m'a peut être assez entendu mais je vais confirmer, si c'est de l'archaïsme.....(Impossibilité de transcrire, deux voix enregistrées, inaudible) du domaine public, je revendique l'archaïsme.....(impossibilité de transcrire deux voix enregistrées, inaudible)....

M. LE MAIRE : C'est archaïque et ce n'est pas réaliste, voilà c'est tout, écoutez c'est mon interprétation.....

Mlle MOIZAN : Avant dernier budget de la majorité. Le budget 2013 s'inscrit dans un contexte national et international difficile, on l'a tous dit même si on le répète, c'est une réalité.

En 2011, M. le Maire, vous nous aviez indiqué que le budget 2012 serait marqué par la sagesse, je vous cite et vous aviez ajouté : « plus question d'investir dans des projets générateurs de dépenses nouvelles, nous irons chercher la croissance là où elle est ». Ces paroles justes sont restées des paroles.

Les décisions votées en 2012 nous inquiètent. Vous n'avez pas fait preuve de sagesse et beaucoup de projets ont généré des dépenses nouvelles, je ne vais pas rentrer dans la polémique, qui nous paraissent pas toujours utiles.

Avec des hypothèses de croissance de l'économie entre 0,8 – 0,3% pour 2013, le budget de 2013 pour la Ville doit être d'une extrême prudence.

Nous devons bien la vérité à nos citoyens, la Ville d'HYERES vit au dessus de ses moyens et disperse trop les dépenses.

Je vais parler de faits, ce n'est pas contestable, j'observe trois faits :

- une tension sur les recettes fiscales, vous serez d'accord avec moi. Pouvons-nous encore croire que nos recettes vont infiniment augmenter ? Je pense que non mais serez-vous en mesure de garantir les recettes prévues dans votre budget, j'en suis moins sûre ?
- Deuxièmement, une augmentation constante de la dette de la Ville. Je regarderai comme M. GIRAN, non pas le ratio en lui-même, l'encours dette/population reste raisonnable par rapport à la strate mais l'augmentation énorme entre 2009 et 2012 plus de 50% d'augmentation de l'encours de la dette. Est-il raisonnable d'emprunter dans ce contexte actuel ?
- Enfin, vous procédez depuis trois ans à des ventes d'actifs, là aussi M. le Maire, ce n'est pas pour polémiquer, ce sont des faits, jamais la Ville n'a vendu autant d'actifs, la gestion du passé vous semble peut être archaïque mais jusque là si vous avez hérité d'une commune avec des finances saines, c'est peut être avec cet archaïsme qui pour moi est plus de la sagesse.

Vous appauvrissez ainsi le patrimoine de la Ville et vous hypothéquez son avenir. Ces actifs vous ont été transmis par vos prédécesseurs et votre responsabilité est d'accroître la richesse de la Ville pour les générations futures, de protéger cette ville et son patrimoine, pas de la dilapider.

Pour le groupe socialiste, la discussion budgétaire nous permet d'affirmer des principes qui nous paraissent essentiels pour assurer la bonne gestion municipale dans un contexte difficile. Tout d'abord, ne pas dépenser plus qu'il n'y a de recettes, je pense que tout le monde s'accorde là-dessus...

M.LE MAIRE : Cela fait un budget en déséquilibre.

Mlle MOIZAN : Oui, mais il faut adapter pour cela les dépenses de fonctionnement et d'investissement à votre budget, ce qui n'est pas toujours le cas.

Conserver les recettes pour des dépenses essentielles et là évidemment, nous ne sommes pas d'accord. Eliminer les dépenses superflues, on ne reviendra pas sur la polémique de la télé mais qui reste quand même un fait significatif sur vos actions.

Travailler sur la qualité des services municipaux, sans remettre en cause la qualité du personnel, ceux des services délégués en particulier, en associant les associations d'usagers et en définissant des indicateurs communs de performance. Je pense que vous ne vous intéressez pas assez à la qualité des services délégués et à associer les usagers à cette qualité. Vous nous annoncez une baisse de l'eau en 2012

M. LE MAIRE : C'est la vérité, le prix de l'eau a baissé, bien sûr.

Mlle MOIZAN : On en reparlera, je pense qu'il n'y a pas assez de transparence en la question mais on reverra en 2013.

- Quatrième point, créer de la richesse et là manifestement vous n'êtes pas au rendez-vous.

Dans les années qui viennent, il est évident que les taux de prélèvement devront baisser, la politique municipale devra être tournée vers la mise en valeur de son patrimoine, par des engagements forts dans le domaine de l'environnement comme les économies d'énergie et en mobilisant les acteurs économiques locaux mais pour créer de la richesse, il faudra avoir une majorité cohérente, nous observons quelques tensions au sein de votre équipe.....

M. LE MAIRE : Ah bon !

Mlle MOIZAN : Si vous ne les observez pas, vous regardez mal, j'espère vous avoir éclairé sur la question.

En conclusion, le groupe socialiste est inquiet sur la situation financière de la ville. Les Hyérois le sont aussi contrairement à ce que vous pouvez penser et en l'absence de garantie de votre part pour amener les dépenses au niveau des recettes, en diminuant les dettes mais sans vendre pour cela l'actif de la Ville, nous ne voterons pas votre budget.

M. DI RUSSO : M. le Maire, on vous a posé la question, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, on vous a posé la question sur ce compte 6238 qui passe de 149 540 à 411 995, cette augmentation est due à quoi Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : C'est la télé locale, on dirait que vous la découvrez, 250 000 € qui ont été votés au B.S. et qui vont passer, donc il n'y a aucune augmentation...

M. DI RUSSO : Je vous remercie Monsieur le Maire, je me posais la question, comme cela c'est clair.

M. LE MAIRE : Voilà, vous ne vous la poserez plus.

Il y a une question à laquelle je n'ai pas répondu et que vous m'avez posée tout à l'heure, c'est par rapport à l'augmentation des frais de personnel.

C'est vrai, qu'entre 2007 et 2008, date à laquelle nous sommes arrivés, il y a eu une augmentation de plus de 200 personnes qui ont été engagées à la mairie, ceci a engendré, comme vous le savez, une très forte augmentation des frais de fonctionnement, je voudrais rappeler simplement qu'à l'époque, vous étiez le premier adjoint en titre.

M. ROUX : Ce n'est pas moi qui embauchais.

M. LE MAIRE : Vous faisiez partie de la majorité.

M. ROUX : Il faudrait répondre à ces questions quand même. Il y a la question qu'a posée également M. GIRAN, l'externalisation supplémentaire du personnel....

M. LE MAIRE : Non, il n'y en a pas.

M. ROUX : Il n'y en a pas. Il y a la baisse des primes d'au moins 600 000 € et il y a surtout ces deux questions....

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que le personnel ait la même analyse que vous.

M. ROUX : Sur le Port de l'Ayguade, du Levant, je voudrais avoir une réponse clé et effectivement sur ce que vous comptez racheter pour compenser ces ventes de 7 1 00 000 € que vous allez faire en 2013 parce qu'effectivement tout le monde l'a dit, que ce soit Mlle MOIZAN ou M. GIRAN, tout le monde trouve que l'on vend trop par rapport à ce que l'on rachète. Il faut vendre des choses qui sont inutiles. La Place Joffre, il faut la garder M. le Maire. Il faut faire un bail à construction, il faut conserver ce patrimoine au centre ville. Il y a des choses que l'on peut garder, il y a des choses qu'il faut vendre mais il faut aussi racheter et dans votre bilan on ne rachète rien. Alors on voudrait avoir un éclairage sur ce que Mme Golé a dit, que l'on compte racheter du patrimoine mais où, quand, comment ?

M. LE MAIRE : Quand l'occasion se fera sentir.

M. ROUX : Ce n'est pas une vision prospective, cela.

M. LE MAIRE : Je voulais simplement vous rappeler, qu'en période de crise, où toutes les collectivités territoriales, que l'Etat lui-même, ce n'est un secret pour personne, que de dire qu'aujourd'hui la commune est en négociation avec la Marine pour récupérer le Port Pothuau. Eh bien voilà, parce que la Marine aujourd'hui n'a plus les moyens d'entretenir et que peut être qu'aujourd'hui, plutôt que de faire payer des impôts aux gens, eh bien on peut faire aussi des économies.

Je voudrais aussi donner un autre exemple, vous allez me dire ce n'est pas grand'chose mais l'église anglicane de Costebelle, la Commune est en train de la racheter, mais je ne veux pas acheter pour acheter parce qu'une fois acheté il faut entretenir.

M. ROUX : Je comprends M. le Maire mais avez-vous une vision de ce que vous comptez acheter comme foncier sur la Commune ?

M. LE MAIRE : D'abord, il y a des emplacements réservés, comme tu le dis fort justement et puis après, en fonction des besoins, pour construire des logements sociaux, c'est ce que l'on fait, on travaille avec le P.F.R. par exemple pour racheter, parce qu'on en a besoin.

Tout à l'heure, Magali MOIZAN, vous parliez de dépenses. Vous savez à T.P.M., il y avait le Maire d'Ollioules en tant que « radin » et maintenant je suis devenu le numéro un des « radins ». Alors je vais vous dire simplement pourquoi dépenser de l'argent quand on n'a pas besoin d'en dépenser ?

La dépense de fonctionnement est une dépense récurrente, c'est celle qu'il faut le plus possible contraindre. Par contre, si vous voulez me faire dire, que dépenser en matière d'investissement et que ce soit un investissement qui soit un investissement non producteur d'inflation au niveau du fonctionnement, je dis oui. Aujourd'hui, les deux sociétés, pour ne pas les nommer, sont prestataires du marché pour l'avenue Clotis, où de nombreux hyérois travaillent, eh bien grâce à nous, on maintient des emplois et l'avenue Clotis demain refaite, elle n'engendrera pas de dépenses supplémentaires en matière de fonctionnement. On se contentera d'embellir la ville, on ne fera pas de dépenses supplémentaires, vous comprenez.

M. NOYER : Monsieur le Maire, je ne serai pas très long. Nous voudrions remercier tous les services financiers de la Ville pour la qualité des documents qui nous sont donnés et des rapports qui nous sont faits.

Concernant la commission des finances, je dois regretter l'absence de beaucoup de membres aussi bien de la majorité que de l'opposition...

M. LE MAIRE : Vous voulez que je vous réponde à cela, je vais vous répondre très précisément, je pense qu'il y a plusieurs médecins, vous savez pertinemment, Docteur Philip qui vient d'arriver, je voudrais simplement vous rappeler que lorsqu'il fait anormalement chaud, eh bien cela est propice à la multiplication des virus et des bactéries, ce qui fait que mon adjoint aux finances a été terrassé par la grippe. Je l'ai vu hier, il était malade, c'est tout et je lui souhaite un prompt rétablissement.

M. NOYER : Justement M. le Maire, votre adjoint aux finances n'est pas concerné par mes propos. En effet, à la dernière commission des finances, il n'y avait que deux élus présents, Monsieur l'Adjoint aux Finances qui n'était pas terrassé et moi-même. Mais je n'abuserai pas de l'attention de mes collègues du Conseil Municipal, en rééditant la démonstration que nous avons faite lors du débat d'orientation budgétaire et qui se concluait par un tryptique bradé, privatisé, imposé et pourtant il est juste. Bradés, le terrain Maréchal Joffre, Commissariat, l'hôtel de police. Privatisés, vous avez privatisé l'eau, le stationnement et j'ai relevé dans votre budget primitif que vous nous proposez, une augmentation des recettes et des taxes de 27%. Des ordures ménagères 2,6% depuis 2012, vous regarderez d'une façon ou d'une autre et les amendes +25%.

Si les dépenses de fonctionnement augmentent, celles des réceptions aussi....

M. LE MAIRE : Mais non, les dépenses de fonctionnement, M. NOYER, elles baissent, elles passent de 90 800 000 à 87 700 000 €.

M. NOYER : Celles des réceptions + 25 %, les frais de mission aussi 100%, les dépenses d'investissement par contre baissent. On voit donc que notre tryptique mériterait d'être modifié en quadripartite, bradé, privatisé, imposé, régressé. Nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je l'avais bien compris.

M. ROUX : Juste pour le Port du Levant, M. le Maire.

M. LE MAIRE : On ne va pas revenir là-dessus alors que le Président de Port Toulon Provence a dit lui-même ici, tu n'étais pas là puisque tu étais en Chine à l'époque, rappelles-toi et le Président de Port Toulon Provence a rappelé que ce n'était pas à la Commune d'investir les 500 000 € et ce n'est pas pour autant que cela bloquerait la participation des autres organismes qui ont compétence à financer ce projet.

M. ROUX : Je suis d'accord mais la Commune a-t-elle l'intention de participer.....

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas ce que m'a dit le Président et j'aurais aimé que vous fassiez une annonce en ce sens.

Le Président, on le voit tous les jours, tous les deux, on lui demandera ensemble mais je voudrais que l'on sorte le compte rendu qui a été fait d'une réunion présidée par lui en tant que Président de Port Toulon Provence, c'est exactement les propos que je tiens qu'il a tenus parce que je ne me permettais pas de changer les propos.

Donc la délibération n°9, je vous propose d'adopter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2013 :

Section d'investissement :	25 213 160,00 €
Section de fonctionnement	92 343 000,00 €
Pour un montant de :	117 556 160,00 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 28 VOIX

9 CONTRE : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER

4 ABSTENTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE, M. HOFFART, Mme DURIEU,

Conseillers Municipaux

Le budget 2013 est adopté.

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers - Budget primitif - Exercice 2013

M. LE MAIRE : Section d'investissement 2 743 823,00 €
Section d'exploitation 7 596 223,00 € pour un montant de 10 340 046,00 €.

M. GIRAN : M. Le Maire, est-il éteint le contentieux qui pouvait exister entre le port d'HYERES et la Commune concernant les droits de terrasses sur le domaine portuaire ?

Mlle DURAND : Actuellement il n'y a plus de contentieux, il n'y a pas de nouveau recours.

M. GIRAN : Il n'y a plus de revendication ?

M. LE MAIRE : On a une réunion spéciale qui est prévue en début d'année où nous allons parler de tous ces problèmes avec les responsables d'associations des usagers.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Aiguade - Budget primitif - Exercice 2013

M. LE MAIRE : Section d'investissement 349 564,00 €
Section d'exploitation 453 974,00 € pour un montant de 803 538,00 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte-
Budget primitif - Exercice 2013**

M. LE MAIRE : Section d'investissement 231 352,00 €
Section d'exploitation 257 152,00 € pour un montant de 488 504,00 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier-
Budget primitif - Exercice 2013**

M. LE MAIRE : Section d'investissement 115 147,00 €
Section d'exploitation 186 167,00 € pour un montant de 301 314,00 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Eau - Budget Primitif
- Exercice 2013**

M. LE MAIRE : Section d'investissement 793 262,00 €
Section d'exploitation 981 411,00 € pour un montant de 1 774 673,00 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX

**9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction,
entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif - Exercice
2013**

M. LE MAIRE : Section d'investissement NEANT
Section d'exploitation 196 000,00 € pour un montant de 196 000,00 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 36 VOIX
5 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO,
Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 16 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget primitif 2013
Office de tourisme (EPIC)

M. LE MAIRE : Je demande au conseil municipal d'approuver le budget de l'Office de Tourisme.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX
9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, M. GIRAN,
Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mlle MOIZAN,
M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 17 - OFFICE DE TOURISME D'HYERES LES PALMIERS - Avenant
n°1 à la convention d'objectifs entre la Commune d'Hyères et l'Office de
Tourisme d'Hyères (EPIC).

M. LE MAIRE : C'est la nomination en interne d'un agent qui est chargé de promouvoir la démarche qualité afin que l'EPIC du Tourisme devienne un office de 1^{ère} catégorie.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux
associations - Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec
les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales
à 23 000 €.

M. LE MAIRE : C'est une délibération récurrente qui correspond à la liste qui vous a été communiquée de toutes les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 € et pour lequel il faut accepter ce montant par le conseil municipal.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (41 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - ANIMATION - Les HYvERnaIES - Festival international des arts pour la jeunesse - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association 'Pôle Jeune Public'

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une subvention que l'on donne au « Pôle jeune public ».

M. PELLEGRINO : C'est une subvention au « Pôle jeune public » de l'agglomération qui organisera en Février prochain, le Festival des Arts pour la Jeunesse, qui est un festival international avec beaucoup de compagnies étrangères. Ils ont une grosse capacité à organiser, à générer, à trouver des partenaires et nous avons une excellente programmation et qui, il faut le signaler, imposera ce festival très bientôt, comme le Festival de la Jeunesse dans toute la région PACA, ce sera vraiment une conjonction d'énergie, de créativité, c'est un très beau festival qui s'annonce cette année.

Ensuite, en ce qui concerne la jeunesse, j'en profite pour signaler ce soir le début des Pitchnous à la Villa Noailles puisque nous avons beaucoup d'activités pour les enfants et entre autres à la Villa, nous sommes partenaires avec un très beau week end pour les tous petits.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 20 - ANIMATION - HYERES LA MEDIEVALE 'Saint Louis en terre Hyéroise'Demande de subvention au Conseil Général du Var

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : On demande une subvention au Conseil Général.

M. PELLEGRINO : Je rappelle qu'en 2011, nous avons eu 30 000 visiteurs sur cette manifestation. L'année prochaine en 2013, elle prendra encore un tour et elle aura ses habits de fête puisqu'elle commencera à l'Aiguade avec un magnifique débarquement comme il y en a déjà eu effectivement par le passé mais celui là aura un très bel appareil avec un bateau magnifique et tout commencera à l'Aiguade et puis se prolongera bien évidemment en ville et dans le centre ville. C'est au début juillet du 5 au 7 juillet et on espère bien sûr avoir encore plus de visiteurs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2013 - Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cette délibération rappelle que la commune se soucie de la conservation de son patrimoine puisque nous allons consacrer pas moins de 100 000 € pour l'entretien de nos remparts et nous demandons pour cela une subvention au Ministère de la Culture et au Conseil Régional.

M. PELLEGRINO : Une dernière tranche sur ce rempart, ensuite nous envisageons bien évidemment une réhabilitation de la Colline du Château et pour donner son lustre, nous avons avec Charles AMIC, le projet de relancer quelques fouilles puisque nous avons quelques interrogations sur ce château qui, je le rappelle, est quand même le second château après celui de Carcassonne, en grandeur et en superficie et aussi en importance stratégique politique. Il faut quand même savoir que les vestiges de ce château sont remarquables à plus d'un titre.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 22 - CULTURE ET PATRIMOINE - Rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2013 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. PELLEGRINO : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Travaux de numérisation 2013 - Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. AMIC : Il s'agit du legs DURIEUX. On a déjà procédé à une première tranche de numérisation pour 30 000 clichés et là ce sera pour 16 000, ce qui fera à peu près la moitié de ce fonds extraordinaire de 91 000 négatifs.

M. LE MAIRE : C'est vraiment une belle acquisition.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives. Fonds de David Beauregard - Archives de la famille - Acceptation d'un don. Autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat de don.

M. LE MAIRE : Nous acceptons le fonds de David Beauregard, archives de la famille qui concernent 13 313 pièces datant de 1437 à 1925.

M. AMIC : Monsieur le Maire, c'est un fonds exceptionnel par son importance et par sa qualité. Il retrace une bonne partie de l'histoire de la ville puisque les De David Beauregard sont arrivés à HYERES dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle et que dans ces pièces là on a notamment des règlements du Béal, etc... L'histoire hyéroise est parfaitement bien retracée. Pour nous, il s'agit d'apporter tous nos remerciements à la famille De David Beauregard pour ce legs exceptionnel et personnellement je voudrais remercier toute l'équipe des archives, l'équipe de Mme HAIRABEDIAN et là en particulier Florence FAID'HERBE, l'agent municipal qui a été chargé pendant plus de 6 mois, de faire l'inventaire, une à une, de ces 13 313 pièces d'archives.

M. LE MAIRE : Et au risque de passer pour quelqu'un de radin, je dirais que ces expositions qui sont organisées par le service des archives depuis plusieurs maintenant, connaissent un succès exceptionnel et ne coûtent pas cher à la ville.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket. Subvention de fonctionnement pour missions d'Intérêt Général - Année Sportive 2012/2013. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la Convention.

M. BORIES : Il s'agit de la subvention de fonctionnement pour les missions d'intérêt général. Elle s'élève à 90 000 € avec 60 000 € pour les actions d'animation et d'éducation à travers la présence de joueurs aux différentes manifestations et 30 000 € pour la prévention de la violence.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 26SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Promotion de la Ville de Hyères par la SAOS HTVB - Saison sportive 2012/2013 - Utilisation de l'Article 30 du Code des Marchés Publics

M. BORIES : Cette délibération concerne la publicité de la ville sur tous les maillots du HTVB pour un montant de 30 000 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Mise à disposition d'équipements sportifs - saison 2012/2013 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention SAOS HTVB

M. BORIES : Cette délibération concerne la mise à disposition de l'Espace 3000, là c'est le HTV qui nous paie la location de la salle pour un montant de 7043 €.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

M. NOYER : On parle de démonstrations des joueurs pro lors des manifestations sportives organisées par la ville, a t'on un bilan de ces présences de joueurs pro ?

M. BORIES : On n'a pas de bilan exact mais ils répondent chaque fois qu'on leur demande, ils sont à notre disposition pour venir.

AFFAIRE N° 28 - DIRECTION EDUCATION - Mise en place du Conseil Municipal d'Enfants.

M. AMIC : Nous avons l'intention de créer un conseil municipal d'enfants, dès les mois qui viennent avec la participation bien sûr des enseignants volontaires. Le service a écrit à l'ensemble des écoles primaires de la ville et en particulier pour les catégories d'âge et de niveau de CE2, CM1 et CM2.

Nous n'avons pas l'intention de créer une usine à gaz mais quelque chose de très simple avec une intervention des enfants dans les services municipaux, des visites, etc... et une consultation après passage par commission, etc... Donc bien sûr, il y aura un rôle éducatif certain, c'est un apprentissage direct de la démocratie. Un rôle consultatif certes de ce conseil mais ce qui est pertinent pourquoi pas pourrait faire l'objet de délibérations puisque ces enfants sont les usagers de beaucoup de choses : des sports, de la cantine, des cours d'école, de la rue, des stades... On peut très bien utiliser leur expertise de leur vie quotidienne.

M. LE MAIRE : Très bonne initiative.

M. NOYER : Oui, nous souscrivons d'autant plus volontiers à cette délibération qu'elle figurait à notre projet avec une mise en place dès la première année. Mais y aura t-il des membres de notre conseil dans cette assemblée ? Cela paraît indispensable.

M. LE MAIRE : Alors ce sera des jeunes opposants.

M. NOYER : Je propose ma candidature.

M. AMIC : M. NOYER, les classes qui ont répondu, toutes les écoles ont été sollicitées mais tout le monde n'a pas forcément répondu. Donc, dès cette année on va mettre cela au point. Il y aura un travail par commission et pourquoi pas, les enfants pourront être encadrés par les élus pour être un peu drivés, pour qu'on leur explique.

M. LE MAIRE : Proposition retenue.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 29 - DIRECTION DE L'EDUCATION - Restauration collective -
Restitution de compétence au CCAS.**

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler simplement que par délibération du 21 Octobre 2011, la Ville avait récupéré la compétence de la restauration collective pour les personnes âgées et la petite enfance.

Cette décision avait pour objectif, à l'époque, de tout réunir dans le cadre du lancement de la délégation de services publics.

A la suite, du classement sans suite, de cette délégation de services publics, ce transfert a perdu tout son sens et donc je vous propose de restituer au CCAS sa compétence.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 30 - COMMANDE PUBLIQUE - EDUCATION - RESTAURATION
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA COMMUNE D'HYERES-LES-PALMIERS -
Marché à bons de commande - Années 2013 à 2017 - procédure adaptée**

M. LE MAIRE : Malheureusement l'appel d'offres a été classé sans suite, ce n'est pas pour autant que le projet est abandonné, il est uniquement reporté.

Mme DROUET : Comme vous l'avez dit, le Conseil Municipal en date du 15 Novembre, a classé sans suite la procédure de D.S.P., donc il n'y a plus lieu de gérer de façon globale la prestation et nous avons pensé qu'il était de bonne gestion de gérer la restauration scolaire et périscolaire dans les écoles de la ville, qui ressort de la compétence de la ville et la restauration de la petite enfance et des personnes âgées, qui ressort en l'occurrence, de la compétence du CCAS.

M. LE MAIRE : Cette délibération a été adoptée, parle plutôt du nouveau marché à bons de commande.

Mme DROUET : Nous avons donc décidé de lancer une procédure adaptée en vue d'assurer les prestations de restauration scolaire et périscolaire. Le marché sera passé sous la forme de marché à bons de commande pour une année 2013-2014 et sera renouvelable pour trois années.

M. GIRAN : M. le Maire, je conçois tout à fait que l'on passe à une procédure adaptée à partir du moment où le marché a été infructueux mais faut-il une procédure adaptée qui dure trois ans ?

M. LE MAIRE : Non, puisque que c'est reconductible, par tacite reconduction donc on peut l'arrêter.

M. GIRAN : Avez-vous l'intention de relancer une délégation de service public rapidement ?

M. LE MAIRE : Bien sûr, tout à fait.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 31 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL - Kiosque Place Clémenceau - Occupation par T.P.M.
dans le cadre du « Réseau Mistral » - Autorisation à TPM d'effectuer toutes
démarches administratives**

Mme GOLÉ : Rapporteur.

M. LE MAIRE : En fait, on leur donne l'autorisation d'installer à leurs frais la climatisation et les portes coulissantes.

Mlle MOIZAN : Oui, nous ne sommes évidemment pas contre cette délibération mais je souligne simplement que c'est une solution palliative à la destruction de la gare routière et à son non remplacement pour que les usagers puissent quand même avoir quelque part pour se retrouver pour acheter leur ticket ou demander leurs horaires puisqu'aujourd'hui c'est le néant absolu.

M. LE MAIRE : On ne va pas relancer le débat mais vous savez pertinemment que cela n'est pas vrai, vous savez pertinemment que destruction, il n'y a pas eu, puisque c'était un parking et que deuxièmement il y avait un endroit, il y avait un kiosque, vous avez raison où on allait acheter les tickets, eh bien maintenant il est transféré 150 m un peu plus haut sur le kiosque de la Place Clémenceau.

Mlle MOIZAN : Il n'y a plus de gare routière.

M. LE MAIRE : Non, il y aura un pôle multimodal.....

Mlle MOIZAN : « y aura ».

M. LE MAIRE : Oui, on travaille dessus, absolument.

M. GIRAN : Oui, mais alors elle n'a pas été déplacée mais elle a été supprimée cette gare routière....

M. LE MAIRE : O.K.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - COMMERCE GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Avenue des Nations Unies - Elargissement - Cession par Monsieur BLANC d'une emprise de terrain de 5 m² à détacher de la parcelle BW 280

Mme GOLÉ : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela va permettre aux cars de mieux se déplacer.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Avenue Joseph Clotis - Résiliation bail S.A.S. King's Food

Mme GOLÉ : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une indemnité que nous versons pour la résiliation du bail SAS King's Food, 50 000 €.

M. ROUX : Je trouve que s'il y avait une chose à améliorer dans cette rue, c'était ce coin et je pense que vous allez peut être faire dans le réaménagement de la rue parce que cela dénaturait un petit peu.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 39 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N° 34 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - LA CAPTE - LOT n° 250 - CONSORTS MAGUET-SUBRERO - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée

Mme GALLOU : Il s'agit d'un avenant de prolongation du bail emphytéotique puisque la construction principale se compose d'un rez de chaussée surélevé d'un étage. Nous avons eu l'attestation de non contestation de la conformité et en application du cahier des charges, il y a lieu d'accorder 29 ans supplémentaires, ce qui portera la fin du bail au 31 Décembre 2047.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Travaux de débroussaillage - Marché à bons de commande - Années 2013 à 2016 - appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature.

M. LE MAIRE : Je vais rapporter cette délibération puisque M. LOBRY est allé célébrer un mariage. Lecture de la délibération.

Mlle MOIZAN : Les services de la commune ne peuvent pas effectuer ces débroussailllements ?

M. LE MAIRE : Malheureusement, on n'a pas assez de personnel pour faire tous ces travaux et comme vous le savez, et ce n'est pas Mme Gaynard qui va me contredire, nous avons plus de 4 000 hectares de forêts à entretenir, qui font partie du patrimoine de la Commune.

C'est vrai que dans mon rêve, je pense que si l'on avait une équipe de débroussailleurs supplémentaires, ce serait bien mais pour l'instant, on fera avec, je crois que nous avons 4 débroussailleurs, une équipe qui fait du travail mais ils ne peuvent pas tout faire.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 39 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mlle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 36 - COMMANDE PUBLIQUE - ESPACES VERTS - Elagage, abattage, dessouchage des arbres et des palmiers et traitement contre les ravageurs des palmiers - Marchés à bons de commande - Années 2013 à 2016 - Appel d'offres ouvert - Attribution - Autorisation de signature.

M. LE MAIRE : C'est celle que l'on vous a remise en séance parce que le lot n°2 a été entre temps attribué.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - S.I.G. - Dénomination de lieu public - Boulodrome Marius SANTIAGO

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une dénomination de lieu public. Je vous propose de donner le nom de « Boulodrome Marius SANTIAGO » à un boulodrome situé, impasse du Vallon au Quartier du Val des Rougières.

En effet, Marius SANTIAGO est né à Toulon le 13 décembre 1930 et il est décédé à HYERES le 5 Octobre 2007.

Père de 12 enfants et il s'installe au Val des Rougières, Quartier Mataffe en 1970 dont il a d'ailleurs participé à la construction en tant que maçon puis grutier

Féru du jeu de pétanque tout au long de sa vie, il remporte le concours « La Marseillaise » en 1960 avec son frère José SANTIAGO. Il prend sa retraite au Val des Rougières où il décédera dans son appartement. Estimé et reconnu par tous, il reste une figure emblématique du quartier notamment chez les joueurs de pétanque.

Aussi, afin de perpétuer sa mémoire, il est proposé de donner son nom au boulodrome situé devant les bâtiments A et B du quartier Mataffe. Bien entendu, nous avons l'autorisation de la famille.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 38 - S.I.G-INSEE - Enquête annuelle de recensement de la population 2013 - Rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.

Mme GOLÉ : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une indemnité forfaitaire qui est donnée à 12 agents oeuvrant sur le continent, 2 agents oeuvrant sur les îles et pour l'encadrement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 39 - COMMANDE PUBLIQUE - INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS - Aménagement de l'avenue P. de Coubertin, de la rue Sainte Douceline et du chemin de Ronde - procédure adaptée.

M. DE LUSTRAC : Il s'agit de la mise en concurrence pour le marché des travaux de la réhabilitation du XVème Corps et de Coubertin et de la liaison par le Chemin de Ronde qui longe la caserne entre Coubertin et XVème Corps.

Il y a deux lots : un lot qui comprend la voirie et travaux d'assainissement, etc... d'enfouissement des réseaux et un deuxième lot qui concerne l'électricité.

Le montant global est d'environ 1 490 000 € et la tranche conditionnelle, l'aménagement d'une voie verte, le long de la Caserne qui permettrait de rejoindre pour les vélos et les piétons Coubertin directement le XVème Corps sans passer par Olivier de Serre et Sainte Douceline.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 40 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une unité de compostage de déchets verts et de boues de la station d'épuration intercommunale de la Crau
Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : En effet, cette station de compostage existe sur la Commune de la Crau depuis une vingtaine d'années. Son agrandissement est soumis à un avis préfectoral, c'est à ce titre que la préfecture a sollicité l'avis des communes adjacentes. Dans la mesure où cet agrandissement n'a aucune incidence, du moins pour la Commune d'HYERES, je vous propose d'émettre un avis favorable et je vous rappelle que l'enquête publique est actuellement en cours.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 41 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES -
Retrait du groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion
de maintenance assistée par ordinateur (GMAO)**

M. LE MAIRE : Il s'agit du retrait du groupement de commande initialement qui avait été prévu par T.P.M. et d'autres communes de l'agglomération.

T.P.M. avait lancé cet appel d'offres en tant qu'ordonnateur du groupement. Celui-ci n'ayant pas abouti, la Commune se retire du groupement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

**AFFAIRE N° 42 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Prévention et lutte
contre les inondations dues aux cours d'eau - Réduction de compétence de la
communauté d'Agglomération - Adoption de la modification statutaire.**

M. LE MAIRE : En un mot, c'est cette délibération qui a été adoptée hier au Conseil Communautaire et qui doit l'être par toutes les communes faisant partie de TPM, c'est la restitution de la compétence « prévention et lutte contre les inondations dues aux cours d'eau » que l'agglomération TPM avait récupéré au 1^{er} Janvier 2012.

M. DI RUSSO : M. le Maire, je suis un peu étonné par cette délibération qui revient sur ce qui avait été acté au niveau de TPM mais à l'époque, je me souviens, avoir dit que le Gapeau c'était quand même quelque chose de particulier, qui ne pouvait se régler que de façon spécifique puisque le Gapeau, c'est le SAGE, c'est-à-dire, c'est un schéma d'aménagement et de gestion des eaux...

M. LE MAIRE : Le Gapeau, ce n'est pas un SAGE, c'est un cours d'eau.

M. DI RUSSO : C'est un cours d'eau mais enfin, je veux dire c'est le SAGE, ce n'est pas uniquement l'inondabilité, vous le savez, c'est à la fois la qualité de l'eau, c'est à la fois la biodiversité, c'est-à-dire, les rives, les ripisylves. On en revient à cette solution pour le Gapeau, je pense que pour HYERES, ce sera une bonne solution.

Ce que je voudrais dire c'est que l'on aurait pu avancer davantage s'il n'y avait pas eu les problèmes que vous connaissez, aujourd'hui on serait un syndicat de travaux.....

M. LE MAIRE : C'est vrai M. DI RUSSO, que l'on a perdu un an à cause de TPM mais on a perdu un an parce que vous.....

DIFFICULTÉS DE TRANSCRIPTION – DEUX MICROS OUVERTS

M. DI RUSSO : M. le Maire, laissez-moi terminer, ne me coupez pas, vous avez l'habitude de couper.... Quand j'ai été au syndicat, je défendais les intérêts hyérois, ni plus, ni moins et quand je recevais ensuite un coup de téléphone de quelqu'un de TPM après une réunion où j'étais, parce que vous étiez intervenu, croyez moi qu'à ce moment là, j'en avais « gros sur la patate » après avoir défendu les intérêts hyérois, c'est mon seul intérêt là-dessus, ce que vous dites est tout à fait faux, c'est une contre vérité et c'est grave.

Ce que je voulais vous dire aussi à propos de TPM, c'est qu'après le retrait du logiciel de gestion, ce qui s'est passé sur la cotisation foncière des entreprises, heureusement que certains.....(Intervention de M. le Maire inaudible)... j'y viens, laissez-moi terminer et après justement ce problème là, je pense qu'au niveau de TPM, je n'oserais pas dire qu'il y a un certain amateurisme dans la gouvernance mais c'est un peu particulier et je pense qu'effectivement si au niveau des élus hyérois, il y avait davantage d'attention, cela irait peut être mieux et je redis cela par rapport à ce que vous avez dit au niveau du syndicat, aujourd'hui on aurait des travaux sur le Gapeau M. le Maire si vous m'aviez soutenu comme vous auriez dû le faire.

M. LE MAIRE : Mais vous plaisantez ou quoi ! Vous vous êtes contenté uniquement de saborder ce syndicat qui va falloir recréer.

M. DI RUSSO : Ecoutez, il y a M. NOYER qui y était.

M. NOYER : M. le Maire, la dissolution du syndicat du Versant du Gapeau est due essentiellement à l'égoïsme de M. le Maire de la Crau.

M. LE MAIRE : Ce que je constate c'est que le Président de l'époque, c'était M. Elie DI RUSSO qui a donc dissous le syndicat.

M. GIRAN : C'est la recréation du SAGE ?

M. LE MAIRE : Non, en fait nous récupérons la compétence...

M. GIRAN : Avant le transfert, le SAGE

M. LE MAIRE : J'ai demandé au Préfet de recréer cette structure puisqu'il y avait avant un syndicat qui était un syndicat d'études, aujourd'hui après 30 ans de réflexion, il serait bon de recréer un syndicat de travaux puisque la Commune d'HYERES se retrouvant en aval complètement, eh bien on récupère toutes....

M. GIRAN :(Début inaudible)...et maintenant on passe aux travaux, ce n'est pas une nouvelle structure à côté du SAGE.

M. LE MAIRE : On va reprendre notre chenal de crue, le bassin de rétention, absolument.

M. NOYER : Où en est la commission de l'eau où j'ai eu l'honneur d'être suppléant pendant un mois, pendant lequel la commission ne s'est jamais réunie ?

M. LE MAIRE : La commission locale de l'eau est réunie à l'initiative de M. le Préfet....

Intervention de M. NOYER, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Il va le faire, vous savez que nous avons un nouveau Préfet, alors peut être que....Je pense qu'il en a bien conscience puisque je l'ai rencontré, il m'a fait, en tant que Maire des trois principales communes du Var, rendu visite très vite et donc à ce propos j'ai échangé avec lui, par rapport à cette question, qui me semble d'une grande importance parce que le jour où l'on va avoir une catastrophe, on dira : « si on avait su ».

M. ROUX : En revenant sur ce syndicat, une question : est-ce que l'aménagement se fera par commune ou par D.G.F. ? C'est-à-dire que s'il y a un investissement à faire, est-ce que ce sera un investissement.....

M. LE MAIRE : Je ne peux pas vous répondre.

M. ROUX : Parce que le seul point qui avait achoppé avec ce syndicat, c'était que les communes comme Collobrières, ou comme la Crau ou comme ailleurs, ne peuvent pas mettre autant que la Commune d'HYERES.

M. LE MAIRE : Cela va être le même problème. Je pense, je n'ai pas abordé ce problème, je pense que chacun doit balayer devant sa porte donc entretenir le territoire qui est de sa responsabilité. Quand Collobrières par exemple, nous envoie l'eau à travers le Réal Martin, qu'en même temps c'est Belgentier qui nous envoie par le Gapeau et qu'on sait que la crue, c'est nous qui sommes concernés, donc cet entretien doit être fait par chacun et que chacun prenne ses responsabilités. Il n'a jamais été question bien sûr que la Ville demande une participation des autres communes par rapport aux travaux qui seront à faire chez nous, nous, on va les prendre mais il faut que chacun prenne ses responsabilités, on est bien d'accord. Maintenant, je n'ai pas de clé de répartition, je ne peux pas vous le dire.

M. GIRAN : C'est vrai que cela est très compliqué mais au-delà de l'entretien, ce sont les bassins de rétention éventuelle sur les autres communes et là il faudra que le préfet soit.....

M. LE MAIRE : Oui et on a beaucoup de petites communes en fait, voilà. De toute façon, je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution du dossier dont je veux rappeler qu'il est, et on en a tous conscience, prioritaire parce que le jour où nous aurons une crue centennale, eh bien....

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 43 - LOGEMENT - Opération de Renouvellement Urbain du Centre Ancien - Concession d'Aménagement entre la Commune d'Hyères et Var Aménagement Développement - Approbation du bilan de clôture

M. LE MAIRE : En fait, c'est l'approbation du bilan fait par VAD entre 2006-2012.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 44 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Rachat d'immobilisations de la station d'avitaillement.

M. BACCI : Suite à la reprise de la zone d'avitaillement qui a été faite il y a deux ans, il s'agit d'une reprise d'immobilisations suite à une mise au point au niveau des tarifs de reprise. Je vous demande de valider cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 45 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération totale ou partielle des bateaux participant aux différentes manifestations nautiques - Année 2013.

M. BACCI : C'est récurrent, tous les ans nous faisons des exonérations qui sont à différents niveaux, c'est-à-dire, 50% pour les bateaux qui participent aux manifestations régates sur le plan d'eau hyérois et des exonérations qui sont totales pour des bateaux à caractère sécurité donc des bateaux exceptionnels qui rendent service sur le plan d'eau hyérois.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 46 - PORTS - PORT de L'AYGUADE - Bateau d'intérêt remarquable - Exonération partielle des redevances.

M. BACCI : Il s'agit en fait dans la continuité de notre politique de bateaux qui sont inscrits « bateau d'intérêt patrimonial » donc des bateaux qui ont un caractère remarquable par rapport au patrimoine maritime. Ce sont des bateaux qui sont pris en charge au niveau des taxes d'amarrage dans les différents ports, que ce soit au port de l'Aiguade, au port d'Hyères et donc là aussi vous savez que ces bateaux sont restaurés et pour aider les propriétaires de ces bateaux à garder cet intérêt patrimonial, nous les aidons à travers les taxes d'amarrage qui sont prises en charge par la commune au niveau des différents ports.

M. LE MAIRE : 50% ?

M. BACCI : 50% cela s'applique sur le tarif « passager ».

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 47 - POLICE MUNICIPALE - Mise en place d'un dispositif de stationnement résidentiel

Mme PILON : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rappeler que nous avons, il y a quelques semaines, remplacé tout notre patrimoine d'horodateurs. Je voudrais d'abord rappeler, s'il en est, que nous n'avons pas augmenté le nombre d'horodateurs, il a diminué au contraire d'une unité et d'autre part, on n'a pas augmenté le territoire du stationnement payant. Ceci étant dit mais il fallait le répéter, ces horodateurs sont intelligents et nous permettent de gérer, de mettre en place le stationnement résidentiel. Qui dit résidentiel, dit résidence, cela intéresse des gens qui habitent sur le centre ville, ce ne sont pas des parkings gratuits qu'on leur aménage puisque cela coûtera 40 € par mois mais que le stationnement sera possible simplement pendant 24 heures et il faudra au bout de 24 heures déplacer la voiture. Pourquoi 24 heures ? Cela permet aux gens qui travaillent la nuit ou aux gens qui travaillent le jour, de tout prendre en compte et surtout de ne pas mettre en place de voitures « ventouse ».

Vous avez la liste des rues, avenues et places qui concerne tous les endroits où il y a des horodateurs, c'est-à-dire, où le stationnement est payant.

Intervention de M. NOYER non enregistrée.

M. LE MAIRE : Le prix d'un P.V. c'est 17 € je crois.

Mme TORNATO : Il faudra justifier d'être domicilié dans le secteur, il faut habiter dans le secteur ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme TORNATO : C'est interdit à toute voiture dont le propriétaire ne réside pas dans le secteur. On y veillera.

M. NOYER : Cela ne concerne qu'une voiture ?

Mme GOLÉ : Oui, une seule voiture.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - POLICE MUNICIPALE - Point d'Accès au Droit - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Le coût global du projet c'est 77 820 € et on demande une subvention à hauteur de 20% au Conseil Régional pour un montant de 15 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - SANTÉ PUBLIQUE - Convention de partenariat entre le Centre Hospitalier Marie José TREFFOT et la Commune d'HYERES pour l'organisation de la collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) perforants produits par les personnes en auto traitement sur le territoire hyérois

Mme COLIN : En fait, il s'agit de mettre en place un second container pour récupérer les déchets à risque infectieux perforants près de l'hôpital, le premier étant actuellement situé au niveau de la déchetterie.

M. ROUX : Ce seront les professionnels qui apporteront leurs déchets ou y aura-t-il un ramassage organisé ?

Mme COLIN : C'est un dispositif sécurisé qui sera situé à côté de l'hôpital mais qui concerne uniquement les particuliers et non pas les professionnels. En fait, ce sont tous les patients qui sont en auto-traitement et qui déposent leurs déchets à ce niveau là avec un système de code barre.

M. LE MAIRE : Et qui les déposent déjà dans les pharmacies.

Mme COLIN : Actuellement mais ce n'est pas très fonctionnel en fait.

M. LE MAIRE : Pour l'instant, cela fait une dizaine d'années qu'on leur rend service.

M. ROUX : C'est un pas en avant mais ce ne sont pas les plus générateurs de ce genre de déchets parce que ce sont souvent des gens qui ne peuvent pas se déplacer, qui sont souvent isolés chez eux et c'est l'infirmière....

M. LE MAIRE : C'est cela, l'infirmière va les déposer dans les pharmacies.

M. ROUX : Ce sont les professionnels.

M. LE MAIRE : Mais oui, c'est comme cela.

Mme COLIN : Cela concerne uniquement les déchets des particuliers. Donc après une personne qui ne peut pas se déplacer peut déléguer à une autre personne pour aller déposer ses déchets dans les containers. Par ailleurs, cela concerne énormément de patients puisqu'il y a tous les diabétiques, toutes les personnes sous anticoagulants, effectivement c'est un grand pas en avant.

M. NOYER : Peut-on envisager un emplacement en centre ville plutôt ?

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que les petites boîtes sont apportées dans les pharmacies et ensuite on vient les récupérer.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Syndicat intercommunal de la Piste Cyclable Toulon - La Garde - Le Pradet - Hyères - Carqueiranne - Rapport d'activités 2011 - Communication au Conseil Municipal.

M. JAUBERT : Rapporteur.

M. LE MAIRE : C'est une communication au conseil municipal concernant le fonctionnement du syndicat intercommunal de la piste cyclable Toulon-La Garde-Le Pradet-Hyères-Carqueiranne.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 51 - JEUNESSE – Renouvellement du dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole pour la période 2012-2015

M. CUNEO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne les crèches et le périscolaire pour la période 2012-2015.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

AFFAIRE N° 52 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Motion de soutien en faveur de la réalisation de travaux au Lycée du Golf Hôtel

M. LE MAIRE : J'ai reçu, il y a quelques jours, des jeunes gens qui étudient au lycée du Golf Hôtel et qui se plaignaient des conditions de travail et les conditions d'hébergement, en particulier au niveau de l'internat. Nous les avons écoutés et depuis je pense, puisque j'ai vu dans Var Matin, que le contact avait été pris avec le Conseil Régional et que celui-ci avait commencé à donner des réponses.

Je vous propose donc d'adopter une motion de soutien pour la réalisation des travaux au Lycée du Golf Hôtel.

Je voudrais vous rappeler que les conditions de vie et de travail de nos enfants sont pour nous une priorité. C'est ce à quoi nous nous efforçons dans le cadre de nos écoles primaires ou maternelles dont nous assurons l'entretien.

Depuis longtemps, les lycéens, enseignants et personnels du lycée du Golf Hôtel, nous font part de l'état de vétusté de leur établissement.

Ils sollicitent, à ce titre, la réalisation de travaux, le renouvellement du mobilier, l'achat de nouveau matériel afin d'améliorer leurs conditions de travail, d'enseignement et d'hébergement, tant au sein du lycée que de l'internat.

Les lycéens ont d'ailleurs récemment manifesté dans la rue pour sensibiliser l'opinion sur ces problèmes et alerter le Conseil Régional sur leurs conditions de travail et d'hébergement.

N'étant pas compétente dans l'entretien des lycées, la Ville, à travers son Conseil Municipal souhaite néanmoins leur apporter son soutien dans les démarches qu'ils engagent auprès de la Région afin d'obtenir les travaux nécessaires et attendus.

M. DI RUSSO : M. le Maire, je pense qu'il ne faut pas accabler le Conseil Régional....

M. LE MAIRE : Je n'ai accablé personne

M. DI RUSSO : Je sais entendre entre les lignes. Le Conseil Régional est depuis longtemps au courant de la situation et essaie de régler ce problème et vous savez qu'il était même question de reconstruire la partie de l'hôtellerie et le Conseil Régional était tout à fait d'accord, il y a un problème de P.L.U., oui M. le Maire, qui était au niveau de la municipalité et je pense que là-dessus.... Laissez-moi terminer, chaque fois vous me coupez....Je pense qu'au niveau de la municipalité, il n'y a pas eu assez d'investissement pour régler ce problème du Lycée du Golf Hôtel. Voilà ce que je pense.

M. GIRAN : M. le Maire, bien entendu j'adhère totalement à la démarche et à l'aide de la municipalité. Il y a une autre bonne nouvelle pour les jeunes du Golf Hôtel, c'est qu'il y avait un BTS de mécanique qui était en difficulté dans la deuxième année devait être supprimé, après intervention auprès du Conseil Régional et du Rectorat, la deuxième année sera maintenue l'année prochaine et sans doute pérennisée. C'était également une inquiétude....

M. LE MAIRE : Bravo.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

Je voudrais, afin de conclure ce Conseil Municipal, vous souhaiter à tous et à toutes de bonnes fêtes de fin d'année en famille et puis revenir en 213 en pleine forme pour le prochain Conseil Municipal et je vous propose, pour ceux qui le veulent, que nous partagions ensemble le verre de l'amitié. Merci.

SEANCE LEVEE A 12 HEURES



Hyères
LES PALMIERS